



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 10 – 2017

## Séance

du mercredi 21 juin 2017

Présidence : Frédéric Lovis, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes mixtes de Haute-Ajoie et de Rocourt
4. Arrêté portant approbation de la fusion entre la commune mixte de Val Terbi et la commune municipale de Corban
5. Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (première lecture)
6. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2016
7. Rapport 2016 du Contrôle des finances

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)*

---

### 1. Communications

**Le président :** Qu'ils sont beaux ces drapeaux et vos sourires qui, sans doute, tout comme moi, ne vous lâchent plus depuis dimanche dernier, 18 juin, depuis 17.17 heures !

Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Présidente du Gouvernement, Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Madame l'observatrice de la Ville de Moutier, Monsieur l'observateur de Sorvilier, Madame et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, on pourra dire : «On y était, on l'a vécue cette journée historique du 18 juin 2017 où la ville Moutier est retournée dans son canton, celui du Jura». Quels beaux moments, quelles retrouvailles, quelle amitié, quelle joie, quel privilège !

Je ne vais néanmoins pas m'étendre sur le sujet maintenant car, comme vous en avez été informés, une réception solennelle des autorités de Moutier aura lieu dans ce Parlement à 11 heures, en présence également des maires des communes jurassiennes. Pourtant, il me semble important de revenir sur un point qui vous concerne, chères et chers députés. En effet, depuis le début de l'année, il ne s'est pas passé une séance, une rencontre, sans que la date du 18 juin et le vote communaliste sur l'appartenance de Moutier ne soit évoqué dans notre hémicycle. Cette période restera dans l'histoire et à jamais gravée dans nos mémoires. Ce résultat est le fruit d'un travail en commun où le Législatif cantonal a pris ses responsabilités. Vous avez, chères et chers collègues, su être présents au bon moment, dire tout le bien que vous pensiez de la venue de Moutier dans le canton du Jura. L'acceptation quasi unanime du message du Gouvernement, le 26 avril dernier, les différents messages délivrés, votre participation, votre engagement ont contribué à ce moment historique. Vous pouvez être fiers, chères et chers collègues, nous pouvons être fiers du travail accompli, d'avoir rempli au plus près de notre conscience la mission qui nous était confiée. Cette campagne, vous l'avez faite dans le respect, dans la dignité et je vous invite à continuer ainsi pour la suite des tâches que nous serons appelés à exercer dès à présent. Oui, mes chères et chers collègues, nous avons écrit ensemble, sur les murs, un message pour les jours à venir... *(Rires.)* J'avais quand même envie de la placer ! *(Rires.)* Je terminerai par vous dire simplement que je suis fier et heureux – et c'est sincère – d'avoir connu ce moment si exceptionnel à vos côtés. *(Applaudissements.)*

Sans transition, je continue mes communications en saluant les élèves de la classe 8H de l'école primaire de Bassecourt/Haute-Sorne de Mme Gschwind et de M. Cattin, qui nous accompagnent aujourd'hui jusqu'à 10 heures. Bienvenue à vous et, pour la petite histoire, sachez que leur professeur est la fille de notre huissier Serge Gschwind que je salue au passage. Notre vice-présidente s'absentera un moment lors de notre séance pour s'entretenir avec cette classe.

Il n'est pas prévu de pause ce matin. Néanmoins, en fonction de l'avancée de nos travaux et surtout de la chaleur prévue en ce plus long jour de l'année, je vais sans doute faire

une petite pause de dix minutes pour vous permettre de vous rafraîchir, et ceci avant 11 heures. D'avance, merci de respecter l'horaire donné. Le code vestimentaire vous permet d'enlever vos vestes et vestons pour être plus à l'aise. Néanmoins, je vous demanderai de les remettre à la réception officielle à 11 heures. (*Rires.*)

Vous allez trouver sur votre place une revue consacrée au canton du Jura, réalisée par une société d'édition, qui est notamment destinée à des élus européens. Les magnifiques images et récits ne manqueront pas d'attirer de nombreux visiteurs dans notre région.

Pour terminer, je vous informe que les ministres Jacques Gerber et Martial Courtet, accompagnés par notre vice-présidente Pauline Queloz, quitteront nos débats après la réception officielle. Ils se rendent tous trois à Genève où a lieu la réception en l'honneur des entreprises jurassiennes au Salon international leader de la haute précision.

Voilà, j'en aurais terminé avec mes communications et, dès lors, nous pouvons passer au point 2 de notre ordre du jour.

## 2. Questions orales

**Le président :** Aujourd'hui, treize députés se sont inscrits pour l'heure des questions orales. Il est 8.37 heures et, pour la première question, je passe immédiatement le micro à notre collègue-député, Monsieur Jean Leuenberger.

### Menaces terroristes par des exilés du djihad

**M. Jean Leuenberger (UDC) :** Régulièrement, nous entendons parler du nombre croissant de personnes s'exilant dans le but de se former comme combattants dans le djihad. Plus de 80 personnes résidentes suisses ont choisi ce parcours; 14 sont de retour au pays. Cela amène au sein de la population un sentiment d'insécurité croissant.

Selon le Service de renseignement de la Confédération, la menace terroriste reste élevée en Suisse, comme dans le reste de l'Europe. Ces risques d'attentat pour notre pays émanent autant de personnes de retour du djihad que de personnes radicalisées restées au pays.

La lutte anti-terroriste est l'affaire de toute la société. Elle implique de nombreuses autorités tant à l'échelle locale, cantonale, fédérale et internationale.

D'où ma question au Gouvernement : comment le Gouvernement se positionne-t-il face à cette avancée du terrorisme ? A-t-il envisagé de prendre des mesures spéciales sachant que l'été est là et qu'il sera bercé au rythme des différents festivals et autres manifestations drainant un nombre important de personnes ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot,** ministre de l'intérieur : Je ne sais pas si votre question a plus d'actualité par rapport aux propos qui ont été tenus par un de vos coreligionnaires dimanche passé, qui nous a traités de talibans et de djihadistes. Je ne l'espère pas et j'en suis quasiment convaincue.

Ceci dit, la question que vous avez soulevée est d'une actualité malheureusement brûlante et je peux vous assurer que le Gouvernement jurassien prend très au sérieux cette menace qui prévaut dans l'ensemble des pays européens.

La menace a clairement évolué et si, auparavant, nous avions affaire à des groupes organisés qui conduisaient des opérations particulières, force est de constater qu'aujourd'hui des actes terroristes peuvent être menés par des individus isolés, ce qui accroît nettement la difficulté de prévenir de tels actes.

Même si la Suisse a, pour le moment et fort heureusement, été épargnée, on peut imaginer néanmoins que les villes, par exemple de Zurich, de Genève, de Bâle ou encore de Berne, sont davantage menacées que le canton du Jura.

Ceci dit, le commandant de la Police cantonale et ses collaborateurs spécialisés dans la recherche de renseignements sont en contacts fréquents avec le Service de renseignement de la Confédération afin d'évaluer, en permanence, la situation sur le territoire jurassien et ailleurs. La Police cantonale, tout comme l'ensemble des autres polices cantonales, re travaille également sans cesse ses processus en cas d'acte terroriste. Elle a d'ailleurs considérablement renforcé le matériel d'intervention de ses agents par l'acquisition de gilets lourds et d'armes spécifiques. Et le Gouvernement avait d'ailleurs répondu à une interpellation de votre collègue, Monsieur le député Didier Spies, à ce sujet.

S'agissant des festivals et autres manifestations diverses qui s'annoncent, il faut relever que les mesures de sécurité sont avant tout de la responsabilité des organisateurs. La Police cantonale est toutefois régulièrement sollicitée dans ce cadre pour partager son expertise, conseiller ou encore exiger certaines mesures de sécurité spécifiques, ceci en fonction de son analyse de la situation. Vous avez raison, Monsieur le Député, la lutte contre le terrorisme est l'affaire de l'ensemble de la société. Pour le canton du Jura, je peux vous rassurer, la collaboration entre la Police cantonale et les différents organisateurs de manifestations fonctionne très bien et il y a une réelle prise en compte de cette nouvelle donnée de part et d'autre.

Les Jurassiennes et les Jurassiens peuvent donc se rendre sur les différentes fêtes de la région sans avoir de craintes excessives. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Jean Leuenberger (UDC) :** Je suis satisfait.

**Le président :** Avant de passer à la prochaine question orale, je vous rappelle, chères et chers collègues, que si vous désirez intervenir sur le détail des comptes 2016 (point 6 de notre ordre du jour), vous pouvez vous annoncer, et ceci jusqu'à 9.15 heures, auprès de notre secrétaire. Revenons aux questions orales et, pour la deuxième, j'invite à la tribune Monsieur le député Vincent Hennin.

### Négociations avec La Poste et modifications légales en cours au niveau fédéral

**M. Vincent Hennin (PCSI) :** Ne pas entamer de processus de négociation avec La Poste pour l'heure !

Le 7 juin dernier, La Poste a annoncé ses intentions de fermeture dans le canton du Jura. Il ressort clairement de son communiqué qu'elle ignore les décisions politiques. Le 30 mai 2017, le Conseil national a en effet adopté, à une large majorité, deux motions qui sont de nature à modifier les critères retenus par La Poste devant mener à la fermeture de 15 bureaux et à la suppression de 17 EPT dans notre Canton. Ces deux textes demandent notamment que l'accès à un bureau de poste soit mesuré au niveau régional plutôt que national.

Le calcul actuel est inadapté pour les régions périphériques et de montagne.

Partant de ce constat, il est impératif que les communes concernées n'entament aucune négociation avec le géant jaune et, ce, jusqu'à ce que l'ordonnance sur la poste n'ait été révisée. Le canton du Jura et les communes ont tout intérêt à s'opposer fermement; c'est le seul moyen d'éviter que nous ne soyons placés devant des faits accomplis.

Clairement, il faut obtenir un moratoire le temps que le Conseil fédéral modifie le cadre législatif qui fixe les règles d'accessibilité applicables au réseau d'offices de poste, d'agences postales et aux services de paiement en fonction des différences entre les réalités régionales et que La Poste adapte ses décisions en conséquence.

Le Gouvernement peut-il dès lors nous indiquer s'il entend s'impliquer dans cette démarche ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Effectivement, Monsieur le Député, la thématique des bureaux de poste inquiète vivement le Gouvernement, qui a d'ailleurs réagi au travers d'un communiqué de presse. 15 offices sont menacés de disparition sur les 31 que nous avons actuellement. 17 équivalents plein temps et des emplois fédéraux sont aussi menacés par ces fermetures.

Nous sommes également attentifs à ce qui se passe au niveau de la politique fédérale avec des interventions, que ce soient des initiatives cantonales ou alors des interventions des élus aux Chambres fédérales. Et nous constatons effectivement qu'il y a une réaction vive pour protéger nos villages, pour protéger nos zones rurales, menacés dans leur vie et dans leur attrait sociodémographique par ces fermetures.

Je rappelle juste que le propriétaire de La Poste est la Confédération. Donc, ce serait à la Confédération, en premier lieu, de décréter un moratoire sur les fermetures envisagées de ces bureaux de poste. Le partenaire officiel de dialogue avec La Poste, ce sont les communes, en fonction des menaces qui pèsent sur elles. Mais le Gouvernement est toujours là en appui. Le Gouvernement l'a déjà fait avec plusieurs communes jurassiennes qui ont demandé de l'aide pour savoir comment elles doivent réagir par rapport à ces menaces qui pèsent sur le réseau postal sur leur territoire.

Par rapport à votre question, effectivement, il serait souhaitable qu'il y ait un moratoire pour que la situation, au niveau de la législation fédérale, soit éclaircie et qu'ensuite les mesures envisagées par La Poste soient faites en adéquation avec la volonté populaire et du Législateur fédéral. Et, dans ce sens, nous encourageons les communes à lutter pour maintenir ce réseau postal dans leur région.

Et vous ne l'avez pas non plus mentionné, Monsieur le Député, mais il y a aussi une grande menace au niveau de la distribution qui, là aussi, grignote petit à petit les zones rurales, les hameaux, les fermes et, souvent, sur la base d'une ordonnance qui a été approuvée par le Conseil fédéral et qui ne respecte pas forcément l'esprit de la loi. La loi fédérale parlait de la distribution dans le sens de la dangerosité d'une route pour éventuellement ne plus distribuer le courrier alors que l'ordonnance parle du nombre d'habitations au km<sup>2</sup>, ce qui ne correspond pas forcément à l'esprit de la loi mais, par contre, ce qui est utile à La Poste pour ne plus distribuer dans certains hameaux, comme à la Schönenberg, dans le haut du Val Terbi, comme à La Goule et comme ailleurs dans le Canton.

Nous restons donc en appui aux communes et nous espérons que nous pourrions préserver notre tissu socioéconomique dans les villages et dans les zones rurales.

**M. Vincent Hennin** (PCSI) : Je suis satisfait.

### Démantèlement du service public par La Poste

**Mme Erica Hennequin** (VERTS) : Je sais que l'heure est à la joie après le vote sans équivoque et historique de ce dimanche. Et nous avons tous partagé ce moment de liesse ensemble (ou presque). Raison de plus de continuer à s'engager pour des luttes qui nous touchent toutes et tous.

L'actualité ne nous laisse malheureusement pas de répit. Je vais m'exprimer encore une fois, suite à la question orale de Vincent Hennin, mais j'ai une question un petit peu différente concernant le démantèlement des services publics et la sournoise progression du démantèlement de La Poste.

Il est important de répéter quand même que les agences postales, censées remplacer les bureaux de poste, ne sont pas une alternative. On ne peut actuellement, dans ces agences, ni effectuer des remboursements ni des versements supérieurs à 500 francs, ni remettre des actes judiciaires, ni ouvrir des comptes postaux. Les agences ne peuvent pas non plus faire des envois de masse pour les clients commerciaux ou pour les associations.

Toutes les communes sans véritable office de poste seraient donc particulièrement défavorisées.

J'ajoute ici que les opérateurs privés offrent des conditions de travail et des conditions de salaire bien moins intéressantes que La Poste et les pertes de travail des offices postaux ne seraient pas totalement remplacées par des places dans ces agences postales.

Nous savons toutes et tous que la perte massive des offices postaux, comme elle a été annoncée, diminue l'attractivité des villages et des villes. Et le canton du Jura serait particulièrement touché.

Ma question est la suivante : selon les médias jurassiens, le canton du Jura dit rester «attentif» à cette question. Mais est-ce que «être attentif» est suffisant ? Est-ce que c'est une position assez ferme ? Ma réelle question est finalement : est-ce que le Gouvernement n'a pas l'intention de s'associer aux gouvernements des autres cantons car on sait tous que la négociation, si elle est faite dans un cadre plus large, serait plus efficace ? Donc, est-ce que le Gouvernement va ou est déjà coordonné avec les gouvernements des autres cantons pour être plus efficace sur ce sujet ? Merci de votre réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Effectivement, Madame la Députée, votre question est intéressante sur le fait de savoir si le Gouvernement jurassien va s'associer à d'autres gouvernements.

Il faut savoir que certains gouvernements d'autres cantons – je ne les citerai pas – ont déclaré à La Poste qu'ils acceptaient sa stratégie, sans contester les fermetures. Donc, tous les gouvernements ne sont pas dans la position de vouloir maintenir le réseau postal tel que nous le connaissons actuellement.

Nous avons constaté que le Valais, par exemple, a fortement réagi. Au niveau du canton du Jura, nous n'avons peut-être pas réagi de façon belliqueuse mais nous avons eu un

dialogue très étroit. Nous avons veillé en particulier à maintenir les emplois fédéraux qui sont actuellement menacés. Il y en a quelques-uns qui sont en péril. Nous avons donc demandé à La Poste de prendre des mesures compensatoires pour que tout ne soit pas centralisé à Wankdorf, à Zurich ou ailleurs et également pour que les développements que La Poste mène dans des nouveaux produits, dans de nouvelles niches, soient aussi profitables à des cantons autres que les cantons toujours habituellement desservis par les emplois fédéraux. Et, par rapport à cela, nous en sommes là.

Maintenant, effectivement, les cantons peuvent peut-être s'allier mais je pense que si les communes le font également au niveau du canton, voire au niveau de plusieurs cantons, par exemple avec l'Association suisse des communes, cela pourrait aussi avoir un poids dans le sens où les communes sont les interlocuteurs uniques de La Poste en ce qui concerne les fermetures de bureaux. Et nous avons toujours dit que nous restions en appui des communes pour les aider dans leurs démarches car elles n'ont pas toutes des services juridiques avec forcément les personnes adéquates qui peuvent les aider. Et c'est ce que nous avons déjà fait avec plusieurs communes jurassiennes et ce que nous ferons encore si les communes le souhaitent. Et nous les encourageons à le faire.

Voilà, Madame la Députée.

**Mme Erica Hennequin (VERTS) :** Je suis satisfaite.

#### **Après le vote de Moutier, actions du Gouvernement en perspective des votes de Belprahon et de Sorvilier**

**Anne Froidevaux (PDC) :** Le vote de la ville de Moutier quant à son appartenance cantonale a passablement occupé la scène politique et les médias ces dernières semaines.

Les Prévôtois ont choisi de prendre leur destin en mains et décidé de rejoindre le canton du Jura, ce dont le groupe PDC se réjouit particulièrement, et nous remercions encore les habitants de Moutier de leur confiance... A présent, les regards se tournent vers Belprahon et Sorvilier puisque ces deux communes devront également décider de leur appartenance cantonale en septembre prochain.

Ainsi, nous souhaitons savoir ce que le Gouvernement jurassien et la ville de Moutier vont entreprendre afin de témoigner leur attachement à ces deux communes et les convaincre de rejoindre, à leur tour, la République et Canton du Jura. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Charles Juillard**, président de la Délégation aux affaires jurassiennes : Après cette magnifique victoire de dimanche, il va de soi que le Gouvernement va essayer de ne pas s'arrêter à mi-chemin et qu'il va mettre en œuvre les moyens qui sont les siens pour tenter de convaincre les populations de Belprahon et de Sorvilier qui doivent s'exprimer à leur tour au mois de septembre.

Comme la loi bernoise le prévoit, nous avons une place à disposition dans le message qui sera adressé aux populations de Belprahon et de Sorvilier et le Gouvernement, avant l'été, va arrêter sa position, va arrêter son message.

Et vous aviez aussi admis, vous parlementaires, que s'il y avait eu un processus bien particulier pour Moutier, qui revêtait une importance différente, avec un rôle différent joué par la ville dans toute sa région, ici, évidemment, nous sommes dans une situation un peu différente. Je ne vois pas tellement

ce que nous irions implanter, ni à Belprahon ni à Sorvilier. Simplement quand même mettre en avant les avantages de devenir Jurassien, qui sont les mêmes que vous habitez Moutier, Belprahon ou Sorvilier. Et surtout essayer de rassurer ces deux communes mais en particulier Sorvilier pour dire que, même si Sorvilier représentait une enclave en territoire bernois, je crois que la Suisse connaît et maîtrise le système des enclaves puisqu'il y en a plusieurs qui ont la vie dure, qui durent très longtemps dans ce pays, du côté de la Broye en particulier mais pas seulement, également du côté du Lauffonnais, entre Soleure et Bâle-Campagne. Donc, on voit très bien que le fait d'être une enclave n'est pas franchement un problème.

Nous allons mettre en œuvre tout ce que nous pourrions pour que les populations de ces deux villages ne ratent pas cette occasion avec l'Histoire et acceptent de suivre Moutier. Nous allons aussi nous entretenir avec les autorités de Moutier pour qu'ensemble, nous arrivions à convaincre ces deux populations de nous rejoindre également.

**Anne Froidevaux (PDC) :** Je suis satisfaite.

#### **Suppression de cours spécifiques en lieu et place de la suppression d'une classe**

**Mme Katia Lehmann (PS) :** Les vacances scolaires approchent et l'organisation de la prochaine rentrée scolaire est finalisée, avec son lot de décisions parfois difficiles comme l'annonce de fermeture de classes. Ces décisions répondent cependant à une logique économique et arithmétique, un nombre d'élèves correspondant à un certain nombre de classes.

Membre de commission d'école, une séance en février avec le chef de service m'a pleinement rassurée dans ce sens. La volonté était claire de ne pas déroger à l'article 97 de l'ordonnance scolaire, même à un ou deux élèves près, dans un sens comme dans l'autre. Cela a le mérite d'être clair et équitable.

J'ai donc été surprise d'apprendre l'existence d'un projet-pilote dans un cercle scolaire primaire ajoutant qui a pu négocier la non-fermeture d'une classe en échange de la suppression de certaines leçons dans toute l'école. Les leçons supprimées comprennent les cours facultatifs, les leçons de co-enseignement ainsi que de devoirs surveillés.

Comme mentionné également dans l'ordonnance scolaire, les cours facultatifs destinés à l'ensemble des élèves permettent notamment de compléter les apprentissages scolaires et de développer des compétences dans les domaines culturels, sportifs et artistiques, ainsi que des aptitudes manuelles.

Je ne reviens pas ici sur la volonté de «sauver» une classe de la part des autorités scolaires de la commune à l'origine de cette demande; elles auraient sans doute eu tort de ne pas tenter leur chance.

Le bilan comptable est peut-être respectueux de l'objectif à atteindre et équivalent à celui obtenu par une fermeture de classe mais les cours supprimés représentent, à mon sens, une perte considérable pour tous les élèves. Les cours facultatifs sont pour certains budgets familiaux la seule possibilité de cours extrascolaires. Les devoirs surveillés sont un soutien précieux. Ces cours ont donc toute leur importance et ne doivent pas être monnaie d'échange.

Ma question est donc la suivante : le Gouvernement peut-il nous indiquer si, sous cette appellation de projet-pilote, il démontre son intérêt à renouveler l'expérience les prochaines années et s'il entend ainsi offrir une possibilité d'éviter la fermeture de classes en supprimant certains types de cours ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Martial Courtet**, ministre de la formation : Je pourrais vous répondre, de façon très brève, que, finalement, vous l'avez dit : vous parlez de projet-pilote et, nous, on a parlé d'une phase-test qui se passera sur un an et, donc, il y aura bilan dans un an pour voir si c'était constructif ou pas. Je vais essayer d'être un peu plus complet, ceci dit, pour reprendre un peu le contexte dans lequel cette décision a été prise.

Vous l'avez dit, par rapport à cet article 97 et ces fermetures et ouvertures de classes, la principale recommandation du rapport d'analyse de fonctionnement, vous vous en souvenez, en 2016, porte sur l'accroissement d'autonomie dans les décisions des directions d'école. Et nous sommes vraiment dans une phase pour essayer de mettre ceci en place.

Cette démarche va également, on peut le souligner, dans le sens de la motion déposée le 29 mars 2017 par le député Ernest Gerber.

La situation particulière du cercle du Creugenat, qui concerne Bure et Courtedoux, dès la prochaine rentrée scolaire, est propice à la conduite de cette phase-test. En effet, ce cercle scolaire subit une diminution de l'effectif de ses élèves, une diminution qui engendrerait la perte de deux classes : huit actuellement, six l'année prochaine.

Or, effectivement, cette commune a été proactive dans la manière d'organiser différemment leur école avec sept classes. Et nous avons eu cette discussion avec eux puisque l'ensemble de leur enveloppe est de 192 leçons, ce qui correspond à une dotation de six classes. Nous allons donc partir dans cette phase-test pour respecter la neutralité des coûts et correspondre à ces 192 leçons.

Concrètement donc, une organisation de l'école basée sur sept ou six classes représente une différence de treize leçons. Ces treize leçons économisées ont donc été proposées par l'école et, vous l'avez dit, par la suppression de cours facultatifs et de devoirs surveillés pour sept leçons, par la suppression de leçons d'appui pour quatre leçons et par la suppression de deux leçons de co-enseignement pour les 3P et 8P.

Ce projet se justifie également par le fait qu'avec sept classes au lieu de six, les effectifs par classe sont donc plus petits, ce qui permet une meilleure prise en charge des élèves.

On peut donc résumer ainsi : le Gouvernement soutient cette démarche. Il a accepté la création d'un groupe de travail temporaire pour assurer le suivi et l'évaluation de ce projet. En résumé, bilan dans une année. Merci de votre attention.

**Mme Katia Lehmann (PS)** : Je suis partiellement satisfaite.

### **Normes de revêtement antiglisse pour les couvercles et regards des réseaux souterrains**

**M. Alain Lachat (PLR)** : Les réseaux souterrains existants, réalisés dans les routes cantonales, appartiennent prin-

cipalement aux communes ou syndicats tels que ceux d'alimentation en eau potable ou d'épuration. Les regards et couvercles de contrôle, carrés ou ronds, nécessaires à leur gestion, apparaissent en surface et sont encore et souvent d'anciennes générations.

Les surfaces de ces regards sont en fonte et, en cas de pluie ou de brouillard, sont très glissantes dans les courbes et spécialement dans les villages. Pour les utilisateurs de deux roues, vélo, scooter, ou moto, ces éléments sont souvent risqué de glissades. Régulièrement, des chutes sont constatées, principalement les enfants.

D'où ma question : existe-t-il des normes, prescriptions, recommandations ou autres obligations pour que ces éléments soient remplacés par des revêtements antiglisse par les propriétaires des réseaux souterrains afin d'augmenter la sécurité et comme cela se fait pour tous les travaux d'Etat ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Effectivement, Monsieur le Député, il existe des normes, que nous appliquons de façon très stricte, et qui définissent comment doivent être positionnés ces couvercles par rapport à la bande de roulement, également leur type de revêtement. Les nouvelles matières sont donc toujours en fonte mais avec un revêtement antidérapant. Et bien évidemment que nous ne pouvons pas changer tous les couvercles du Canton comme ça en un mois ou en une année. Ceci se fait progressivement.

Ce qui se passe, c'est que, lorsqu'il y a un renouvellement du tapis, il y a une mise aux normes du tronçon, avec un nouveau couvercle avec un revêtement antidérapant, en général qui est sorti de la bande de roulement.

S'il y a un traitement de surface, genre gravillonnage, nous évaluons à ce moment-là la situation et nous faisons en général juste un changement de couvercle pour qu'il y ait le traitement antidérapant.

Pour les autres tronçons, où il n'y a pas de travaux, nous restons effectivement très attentifs. Ce sont en général des tronçons également qui peuvent appartenir à des privés ou à des communes. Donc, nous les encourageons également à respecter ces normes pour la sécurité des usagers, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure.

Par rapport à cela, nous estimons que la situation est correcte mais nous restons très attentifs. S'il y a des accidents qui sont signalés par la police, nous évaluons à ce moment-là rapidement la situation pour prendre des mesures. Et si vous avez, vous ou d'autres personnes, connaissance de secteurs où il y a peut-être des enfants ou des motards qui, une fois ou l'autre ou régulièrement tombent, alors, s'il vous plaît, signalez-les rapidement afin que nous puissions prendre des mesures pour garantir la sécurité de nos routes.

**M. Alain Lachat (PLR)** : Je suis satisfait.

### **Projet d'étude pour la réorganisation des prisons : maintien d'un chargé de projet ?**

**M. Damien Lachat (UDC)** : J'étais intervenu à plusieurs reprises concernant le projet d'étude de la réorganisation des prisons jurassiennes et la réponse était toujours la même : le projet est suspendu au vote de Moutier.

Avec la venue de Moutier dans notre Canton dimanche dernier, nous allons hériter d'une prison et le projet d'une nouvelle prison ne fait donc plus grand sens.

Pour ceux qui s'en souviennent, le Gouvernement avait engagé, en mai 2014, une nouvelle directrice à la tête des établissements de détention jurassiens, dont le poste a été défini à 50 % pour l'étude de cette nouvelle prison.

Ma question est donc simple : avec la disparition de ce projet, ce demi-poste va-t-il aussi disparaître ? Je remercie d'avance le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Vous connaissez l'efficacité de l'administration jurassienne et il est vrai que, depuis dimanche soir, nous avons finalisé ce dossier et nous savons exactement ce que nous allons faire de telle sorte que, lors du prochain budget, vous serez tout particulièrement rendus attentifs aux effets de cette heureuse décision de Moutier de nous rejoindre !

Restons sérieux, Monsieur le Député !

L'arrivée de Moutier est une nouvelle donne dans cette intégration des prisons jurassiennes. Nous devons maintenant peser exactement quels sont les besoins, respectivement comment on peut répondre à ces besoins par l'arrivée de Moutier. Nous avons bien quelques idées mais, aussi longtemps que la prison est bernoise et elle le restera quand même encore jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il était difficile pour nous d'obtenir les informations nécessaires pour pouvoir définir clairement quel rôle pouvait jouer cet établissement dans le concert des établissements jurassiens.

Donc, pour l'instant, la directrice, à laquelle nous avons déjà demandé de réduire son taux d'activité, parce qu'effectivement ce dossier était en «stand-by», va rester à ce taux d'activité jusqu'à ce que nous ayons un rapport qui nous dise exactement si nous pouvons, oui ou non, nous passer d'un nouvel établissement pénitencier et comment, cas échéant, nous allons réorganiser l'ensemble du système pénitencier jurassien.

**M. Damien Lachat** (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

### S'affranchir de BKW pour la fourniture de courant électrique

**M. Ivan Godat** (VERTS) : Comme on pouvait s'y attendre, l'entreprise électrique La Goule –active sur une partie des Franches-Montagnes et du vallon de Saint-Imier – a décidé dernièrement de baisser drastiquement ses tarifs de reprise du courant renouvelable injecté sur le réseau par les producteurs indépendants, suivant par là même la politique tarifaire sinistre que BKW (ex-Forces Motrices Bernoises, dont le canton de Berne est l'actionnaire principal) avait entamée il y a de cela moins d'une année. Rien d'étonnant lorsque l'on sait que BKW est l'actionnaire majoritaire de La Goule.

Ces politiques abjectes, qui avaient d'ailleurs été dénoncées dans ce même Parlement à l'automne dernier par des représentants de presque tous les groupes politiques, vont totalement à rebours de la transition énergétique dans laquelle la Suisse – à travers la Stratégie 2050 – s'est engagée avec un appui populaire important, de (je le rappelle) plus de 62 % dans le Jura.

Ces décisions récentes de BKW et de La Goule mettent à mal la mise en application de la stratégie 2050 ainsi que la

stratégie du Canton de développement des énergies renouvelables.

Elles illustrent également les décalages importants qu'il y a entre les agendas des cantons et de la Confédération (sortir du nucléaire, développer de manière importante les énergies renouvelables) et ceux des entreprises électriques privées (qui consistent à assurer leurs marges et leurs parts de marché et à maintenir à flot éventuellement de vieilles centrales nucléaires décrépite).

J'en viens à ma question dont il faut interpréter le ton à l'aune de cette journée très spéciale : le Gouvernement peut-il nous dire de quelle manière il envisage, plus de quarante ans après l'indépendance politique du Canton, libérer le paysage électrique jurassien de la tutelle bernoise, dont l'agenda diffère totalement du nôtre ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Votre question, Monsieur le Député, est intéressante et je la relierais directement avec le postulat qui a été accepté par le Parlement et qui demande au Gouvernement notamment d'étudier la reprise du réseau électrique jurassien par les collectivités publiques jurassiennes. Donc, voilà déjà une première réponse peut-être à votre question. Vous demandez comment le canton du Jura, après quarante ans, va ouvrir le marché ou va en tout cas en prendre le contrôle. Alors, au travers de ce postulat, nous aurons la réponse et saurons dans quelle mesure c'est possible, à quel coût et selon quelles modalités par rapport à la législation actuelle.

Maintenant, par rapport au thème d'introduction de votre question, par rapport au coût de reprise du courant, c'est effectivement une réalité à laquelle nous faisons face, qui est difficile puisque les grands opérateurs sont aussi des entreprises qui veulent faire du bénéfice et qui comparent l'offre et la demande, qui constatent qu'il y a peut-être une offre de courant solaire ailleurs que dans le Jura, ailleurs qu'en Suisse et qui, par ce biais, peuvent alimenter leurs clients, leur demande en courant renouvelable en achetant ce courant sur des marchés à des coûts bien meilleur marché tels qu'en Allemagne notamment. Et nous sommes observateurs mais nous avons aussi un dialogue avec ces entreprises qui nous expliquent les contraintes qu'elles subissent. Et nous le regrettons également vivement puisque l'effort de certains contribuables, de certains citoyens jurassiens, de certaines entreprises pour produire du courant renouvelable, notamment solaire, se voit actuellement un petit peu pénalisé, voire même grandement pénalisé, d'autant plus que certains ont investi des surfaces énormes de panneaux solaires et n'ont pas eu de contrat de reprise sur une durée quand même significative. Ils se retrouvent donc un petit peu empruntés au niveau de leurs investissements pour avoir au moins un retour sur investissement qui compense le montant engagé.

Voilà une réponse que je peux vous donner mais, effectivement, la réponse au postulat permettra déjà d'évoquer des pistes et de voir dans quelle mesure nous pouvons, en tant qu'Etat cantonal, retrouver un certain contrôle de notre réseau et de notre distribution d'électricité.

**M. Ivan Godat** (VERTS) : Je suis satisfait.

### Contrôle du respect des règles des marchés publics pour les travaux subventionnés par l'Etat ?

**M. Raoul Jaeggi** (PDC) : Ma question concerne les adjudications des marchés publics dans les communes et plus particulièrement dans les cas où lesdites communes perçoivent des subventions.

A la lecture de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics, à l'article 58, on constate que les décisions d'adjudication sont communiquées à tous les soumissionnaires mais on n'y mentionne pas d'autre organe à informer.

La loi concernant les marchés publics, à l'article 24, alinéa 3, mentionne clairement que (je cite) : «Lorsque l'adjudicateur touche des subventions, le département dont relèvent les subventions veille à ce que l'adjudicateur respecte la procédure d'adjudication et rende des décisions conformes aux dispositions légales».

Dès lors, le Gouvernement peut-il nous informer sur ces procédures, nous indiquer plus précisément quand et comment les départements procèdent à ces contrôles ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, vous parlez de subventions. Il y en a de plusieurs types, déjà, il faut le savoir.

Au niveau du Département de l'environnement par exemple, nous avons des subventions pour les routes cantonales au travers du Service des infrastructures. Nous avons des subventions au travers du Service de l'enseignement mais qui sont aussi faites en collaboration avec la Section bâtiments et domaines, notamment pour les bâtiments scolaires par exemple. Il y a des subventions au niveau de l'Office de l'environnement pour les dangers naturels où les communes prennent des mesures, que nous saluons d'ailleurs. Au niveau du développement territorial, il y a des subventions notamment pour la mensuration officielle, qui est donc subventionnée par les cantons et gérée par les communes. Il y a des subventions par rapport au programme bâtiments dans le domaine de l'énergie où, là, effectivement, la subvention va notamment parfois dans les bâtiments publics, typiquement les écoles, et c'est donc aussi en collaboration avec le Service de l'enseignement. Il y a également des subventions dans l'aménagement du territoire avec le fonds 5 LAT qui permet de subventionner certaines mesures, notamment pour revitaliser des friches industrielles par exemple.

Par rapport à ça, effectivement, il y a un contrôle qui est mis en place. Pour les projets importants, nous avons un contrôle qui est mis en place en amont, où la démarche de marché public ou d'adjudication est faite en collaboration entre les services de l'Etat et la commune (dans le cas d'une commune). Pour les projets moins importants, il y a un contrôle qui est fait à posteriori lors du contrôle du décompte final. Et nous veillons à ce que tout soit respecté.

Bien évidemment, peut-être qu'il y a une fois ou l'autre des choses qui nous échappent. Nous ne le souhaitons pas mais, en tout cas, si vous avez des informations ou des doutes sur certaines procédures d'adjudication dans certains cas de travaux subventionnés, je vous appelle à me les signaler ou à les signaler à mes collègues pour que nous puissions avoir un œil encore plus attentif qu'habituellement et prendre des mesures de réduction ou de suppression de la subvention le cas échéant.

**M. Raoul Jaeggi** (PDC) : Je suis satisfait.

### Réunion du comité de pilotage sur le déploiement du haut débit ?

**M. Nicolas Maître** (PS) : La fracture numérique branche-t-elle vraiment notre Gouvernement ?

Force est de constater que, depuis ma dernière question à cette tribune à ce sujet, en avril 2016, aucune proposition probante du Canton n'a été confirmée. Le ton employé du ministre de tutelle dans sa réponse se voulait rassurant.

Pourtant, depuis, aucune trace d'accompagnement dans la mutualisation de solutions applicables à l'ensemble du territoire jurassien n'a été proposée. Seul un état des lieux a été présenté sous la forme d'un inventaire des initiatives communales. Cependant, la mise sur pied d'une table ronde entre le Canton et les communes concernées par cette problématique permettrait d'y voir un peu plus clair. Et, ainsi, d'avoir plus de poids vis-à-vis des prestataires et des fournisseurs d'accès qui n'ont que faire des préoccupations de nos régions périphériques quant à l'accès au haut-débit. Pour rappel, une des premières initiatives pourrait être la «réactivation» du Copil créé en 2010, suite à une motion.

Gageons également que cette forme d'inertie cantonale n'affecte pas davantage l'attractivité des petites communes qui pensent légitimement que le déploiement sans condition du haut-débit sur le territoire cantonal augmentera leur chance de se développer, au même titre que les grands centres urbains !

Ma question : en regard à son programme de législature, le Gouvernement pense-t-il se satisfaire des initiatives communales pour se prévaloir d'avoir tenu ses promesses à ce sujet ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Votre constat est un peu dramatique, Monsieur le Député, alors que vous le savez très bien parce que vous y avez participé activement, et je ne peux que vous en féliciter, au développement de la fibre optique dans le canton du Jura, sur la base effectivement d'une initiative communale mais pas seulement. Parce que, entre réunir des Copil ou tirer de la fibre optique, le Département a fait le choix de tirer de la fibre optique pour diffuser le plus largement le haut débit sur l'immensité du territoire cantonal ! Immensité : tout est relatif bien sûr mais on sait qu'il y a des zones qui sont extrêmement difficiles à desservir et nous saluons toutes les initiatives qui peuvent être prises, soit par des privés, soit par des communes, pour arriver à ce résultat.

Donc, je crois que, depuis la dernière réponse à votre question, certes le Copil ne s'est pas réuni mais je crois que la fibre optique a continué à se développer dans le Canton, que l'arrosage par d'autres moyens, là où on ne peut atteindre avec la fibre optique chaque recoin du Canton, continue à se développer. Et nous ne sommes pas encore au terme de ce déploiement mais des progrès ont déjà été faits.

Si, vraiment, vous voulez une fois réunir ce Copil, nous réunirons ce Copil, à votre demande bien sûr, mais je ne suis pas sûr que ce soit ça qui va faire beaucoup avancer les opérateurs qui, eux, saisissent plutôt des opportunités qui leur sont données de pouvoir amener la fibre optique là où c'est possible, respectivement à arroser par des ondes, par du «Wi-fi», des régions qui sont plus difficilement accessibles.

Alors, nous ne désespérons pas de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire jurassien d'ici la fin de la législature tout en rappelant qu'en moyenne suisse, nous sommes déjà largement au-dessus du taux de couverture habituel des régions

de Suisse et nous nous en félicitons parce que, justement, nous ne voulons pas de cette fracture numérique. Nous voulons être des acteurs, au contraire, de tout ce déploiement, y compris dans des applications qui servent aux communes comme au Canton ou aux citoyens, par exemple la prochaine application «Jurac» pour les permis de construire – dont vous avez certainement déjà entendu parler et qui nécessitera la collaboration des communes aussi – va dans ce sens et on sait que, pour pouvoir faire passer des dossiers aussi lourds que ceux-là, il faut de la fibre optique.

Nous sommes aussi très attentifs pas seulement là où se rend la fibre optique mais aussi sur la qualité du signal qu'elle transporte parce que nous avons constaté que certaines communes étaient reliées par la fibre optique mais que le signal était trop faible pour pouvoir être satisfaisant dans les exigences actuelles. Et c'est à force de discussions et de négociations avec les différents opérateurs et, là, je peux vous assurer que la concurrence fonctionne très bien parce qu'il suffit qu'il y en ait un qui se mette à développer cela pour que le deuxième s'y mette aussi.

Donc, on voit que ça évolue.

J'en appelle ici aussi aux communes et aux syndicats de communes. Chaque fois que vous faites des travaux de terrassement dans vos villages, dans vos communes, sur votre territoire, qui relie deux points, deux communes, n'hésitez pas à mettre un tuyau supplémentaire, même s'il est vide, dans ces tranchées. Parce que ce qui coûte cher dans ce genre de situation, ce n'est pas tellement le câble de fibre optique mais ce sont bel et bien les travaux de génie civil. Alors, mettez un tube supplémentaire, même s'il est vide, et cela nous permettra d'aller encore plus loin dans cette volonté, réaffirmée du Gouvernement au travers de son programme de législature, de couvrir au mieux et avec une bonne qualité l'ensemble du territoire cantonal avec ce moyen.

**M. Nicolas Maître (PS)** : Je suis partiellement satisfait.

**Le président** : Je salue les nouveaux élèves qui sont arrivés discrètement et je continue les questions orales avec notre collègue Pierre Parietti.

### **Projets de construction d'établissements pour personnes âgées et soutien du Canton**

**M. Pierre Parietti (PLR)** : Ma question a trait à la planification des établissements médico-sociaux à Porrentruy mais avec un certain nombre d'incidences et de réflexions valables sur l'ensemble du territoire cantonal jurassien.

Les autorités communales bruntrutaines sont sollicitées de plusieurs parts par des démarches de réalisation d'immeubles à vocation d'hébergement de nos aînés, selon les informations périodiques qui circulent envers la population, en particulier via le conseil de ville.

On peut parler de différentes formes variées de planification de ce type : appartements adaptés, appartements protégés, EMS, foyers de jour, UVP, etc., parfois ou souvent conjointement avec des groupes de prestataires, qu'il s'agisse de groupes médicaux ou de services de soins.

Les raisons sont évidentes : le marché est porteur !

Les causes ne sont pas forcément toujours très réjouissantes : le vieillissement de notre population jurassienne, qui n'est pas l'élément le moins réjouissant, fort heureusement.

Par contre, la péjoration de la santé des aînés ou des aînées les plus avancés en âge est une préoccupation qui s'accroît régulièrement.

La République et Canton du Jura est désormais légataire de terrains constructibles à Porrentruy suite à la succession d'un couple de généreux donateurs, qui a offert un certain nombre de dons à différentes collectivités. Le Canton en est une, la commune de Porrentruy, paroisse, etc. C'est une chose très réjouissante.

Néanmoins, une concertation harmonieuse et positive doit impérativement s'instaurer entre les autorités concernées, en particulier pour éviter d'une part des excès et d'autre part des concentrations non souhaitées, respectivement pour préserver l'existence de quartiers présentant une bonne mixité d'âge des populations, qu'elles soient bruntrutaines, ajolotes ou jurassiennes.

Le Gouvernement partage-t-il ce point de vue et envisage-t-il de prendre langue avec les autorités communales concernées, voire avec l'Association jurassienne des communes ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Jacques Gerber** : Monsieur le Député, il n'appartient pas au Gouvernement de s'immiscer dans les relations entre les promoteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, et l'autorité de surveillance et d'octroi des autorisations qui doit faire appliquer les dispositions légales, ceci – vous le comprendrez – pour une question d'équité entre les différents promoteurs.

Par contre, les services de l'Etat tentent, lorsque c'est possible, de favoriser la coordination des projets dans un esprit de partenariat entre le public et le privé, en priorisant clairement l'acteur le mieux à même de fournir la prestation, cela aussi bien au niveau qualitatif qu'économique.

Nous sommes cependant souvent face à des projets pour lesquels les promoteurs demandent la confidentialité totale durant la phase de développement. Il est donc très difficile, voire impossible à l'Etat de coordonner ces derniers entre eux. Chaque projet est donc analysé de manière indépendante, souvent selon leur ordre d'arrivée mais évidemment en tenant compte de la planification médico-sociale qui impose le cadre à respecter par l'autorité d'octroi des autorisations.

Par contre, nous sommes évidemment, Monsieur le Député, lorsque les projets le permettent, en contact et en collaboration étroite avec les autorités communales concernées.

**M. Pierre Parietti (PLR)** : Je suis satisfait.

### **Entretiens de développement et d'évaluation dans l'enseignement**

**M. Michel Choffat (PDC)** : La loi sur le personnel de l'Etat, à son article 32, développe ce qu'est un «Entretien de développement et d'évaluation» et ses objectifs.

A l'alinéa 5, il est précisé ceci : «Dans l'enseignement, les responsables hiérarchiques chargés de mener cet entretien sont désignés par le Département de la formation, de la culture et des sports».

Dans le cadre du débat parlementaire, cet alinéa avait suscité de longues discussions et il n'avait été accepté que par souci de consensus !

A ma connaissance, cet alinéa n'est pas appliqué !



Dès lors, le Gouvernement peut-il confirmer cette affirmation et, le cas échéant, envisage-t-il de modifier la loi ou alors de remédier aux manquements ?

**M. Martial Courtet**, ministre de la formation : Effectivement, pour cette réponse qui mérite bien un développement, j'essaierai d'évoquer cela en deux phases : ce qui concerne l'école obligatoire et ce qui concerne l'école post-obligatoire.

Commençons par le CEJEF. Le CEJEF, certifié ISO 9001 2015, certification reconduite récemment, en mars 2017, a évidemment intégré l'évaluation du personnel dans ses processus de gestion pour répondre à l'article 32 de la loi sur le personnel. Vu le nombre important d'enseignants par division, en moyenne 80, le CEJEF avait convenu en 2013, en accord avec le Service des ressources humaines, de procéder au moins tous les cinq ans à cette évaluation pour chaque enseignant.

En parallèle et pour satisfaire la loi sur le personnel demandant ces entretiens annuels de développement, d'autres outils d'évaluation intermédiaire ont été mis sur pied. Il y a tout d'abord des évaluations internes effectuées au travers d'enquêtes de satisfaction annuelles auprès des élèves, qui se font systématiquement dans les divisions. De plus, les enseignants ont la possibilité de compléter un cahier pédagogique, tous les six mois, portant sur l'auto-évaluation. Dans certaines divisions d'ailleurs, il est mis en route un système d'évaluation par les pairs : cela signifie qu'un enseignant peut être invité à aller observer ses collègues pour leur donner un retour sur leurs méthodes d'enseignement ou échanger sur les pratiques pédagogiques. Citons enfin que chaque division possède un conseil de représentants des élèves, qui a l'opportunité de rencontrer régulièrement la direction de chaque école pour faire part des remarques liées à l'enseignement.

Autre élément d'information, Monsieur le Député, dans le cadre de la fusion qui nous occupe maintenant, CEJEF et Service de la formation. Il y a actuellement une réflexion sur la création d'un poste de conseiller pédagogique, comme dans le système de l'école obligatoire, allant dans ce sens. Nous sommes donc en réflexion.

Enfin, au niveau du CEJEF, il est aussi question, dans le projet de révision de la loi sur le personnel, de redéfinir la périodicité des entretiens d'évaluation. Mais, ceci, c'est évidemment ce Parlement qui en parlera et qui décidera en 2018.

Pour le Service de l'enseignement, la situation est différente pour la supervision actuellement des 938 enseignants. Cette problématique a été mise en évidence, effectivement, dans le rapport d'analyse de 2016. Pour répondre à cette interrogation, une école jurassienne secondaire va procéder à des entretiens de développement et d'évaluation pour la moitié des enseignants de ce collège (environ 25 enseignants), entretiens faits par la direction sur une année et, ce, dès la rentrée scolaire dans deux mois. Le directeur de cet établissement suivra une formation pour lui permettre l'observation et le suivi des enseignants. Et, là encore, bilan dans un an.

Je me permets de faire un petit rappel puisque les deux questions orales que j'ai eues jusqu'à présent allaient un peu dans le sens du finalement de ce rapport d'analyse de l'année passée. Je rappelle que les délais que nous avons fixés l'année passée étaient de dire : rentrée d'août 2017, réorganisation interne du Service de l'enseignement et c'est passé au Gouvernement pas plus tard qu'hier, donc, ce sera appliqué pour la rentrée d'août 2017 et nous sommes donc parfaitement dans les temps. Pour l'organisation de l'autonomisation

des directions, à savoir même si ça sera mis en place mais en tous les cas, toute cette réflexion très importante qui est faite autour de cela, l'objectif est pour août 2018 et partiellement pour août 2019 mais, déjà, objectif premier pour août 2018. Nous sommes donc complètement dans ce travail actuellement. Merci de votre attention.

**M. Michel Choffat** (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

### **Entretien de routes communales par le Canton : aussi pour Saulcy-Saint-Brais ?**

**Mme Pauline Queloz** (PDC) : Dans l'édition du «Quotidien jurassien» du 2 juin dernier, on apprenait que la route communale reliant le village de Saulcy à Bollement serait sans doute définitivement fermée par manque de moyens financiers de la commune pour son maintien. Des travaux de sécurisation du tronçon devraient être réalisés, dont le coût ne peut pas être supporté par la commune de Saulcy.

A peu près en même temps, j'apprenais que, dans le Jura, il y aurait une cinquantaine de kilomètres de routes communales qui sont entretenus par le Canton.

On m'a dit qu'à l'époque, quand cela avait été décidé, il avait été considéré que ces routes avaient un intérêt particulier et suffisant pour que le Canton en assure le service. J'ignore exactement de quelles routes il s'agit et les dépenses que cet entretien occasionne pour le Canton. J'imagine que cela sera mentionné dans la réponse du Gouvernement.

Ma question est la suivante : est-il toujours nécessaire et indispensable aujourd'hui de subvenir à ces entretiens en lieu et place des communes et, si tel est le cas, alors n'y a-t-il pas lieu de le faire aussi pour la route Saulcy-Bollement, sachant qu'elle est particulièrement fréquentée par les habitants de Saulcy, par les habitants de Saint-Brais mais aussi par de nombreux touristes et qu'elle est également empruntée par le Critérium jurassien et diverses courses cyclistes, ce qui justifie à mon sens un intérêt particulier et suffisant pour le Canton ?

Et puis, je tiens à préciser aussi qu'en cas de fermeture du tunnel de La Roche par exemple, pour une raison ou une autre, cette route est une alternative de déviation tout à fait souhaitable. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Madame la Députée, effectivement, il y a trois types ou quatre types de routes dans le Canton : il y a des routes nationales (l'A16, la H18 bientôt également entre Delémont et Bâle). Il y a des routes cantonales, qui sont propriété du Canton et à charge du Canton. Il y a les routes communales (idem pour les communes). Et il y a des routes spéciales : ce sont des routes communales où l'entretien est pris en charge par le Canton; il y en a 49,8 kilomètres, je crois, pour être précis. Et, là, effectivement, le Canton s'occupe du nettoyage, du déneigement de la route et du maintien de la surface, ce qui veut dire gravillonnage et surface. Par contre, la commune ou les communes qui ont ce tronçon sur leur territoire sont en charge de l'assainissement du coffre. Donc, dans le cas que vous citez, c'est une route qui semble nécessiter un assainissement du coffre probablement, puisque l'ayant pratiquée dernièrement, je sais que le revêtement non seulement mais également toute la structure de la route n'est plus en bon état.

Vous parlez également de dangers naturels.

Même si cette route était reprise par le Canton pour l'entretien, tous ces frais seraient quand même à charge de la commune. Donc, on ne solutionnerait pas le problème de la commune de Saulcy.

Je vous rappelle également que la reprise de ces 50 km de routes est une compétence du Parlement qui avait approuvé cela en 1997 pour une grande partie et en 2008 où il y avait eu un ajout de la route entre Vermes et la frontière avec la partie francophone du canton du Berne. Actuellement, les coûts d'entretien pour le Canton, s'agissant de ces 50 km, sont de 100'000 à 150'000 francs par année.

A priori, si vous souhaitez proposer au Parlement d'ajouter des tronçons dans cet arrêté, c'est de compétence parlementaire et vous pouvez le proposer au Parlement. Vous pouvez également peut-être proposer une compensation, voire retirer certains tronçons qui sont devenus moins importants au fil des années et, ainsi, avoir des coûts qui seraient stabilisés. Mais, je le rappelle, c'est une compétence parlementaire et c'est au Parlement de voir ce qu'il souhaite faire avec ces différents tronçons.

**Mme Pauline Queloz (PDC) :** Je suis satisfaite.

**Le président :** Nous avons traité toutes les questions orales du jour et, donc, nous pouvons passer au Département des finances. Je vous rappelle, chers collègues, que nous allons faire une seule entrée en matière pour les points 3 à 5 de notre ordre du jour et, pour le rapporteur de la commission de la justice, j'invite son vice-président, Monsieur Alain Schweingruber.

3. **Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes mixtes de Haute-Ajoie et de Rocourt**
4. **Arrêté portant approbation de la fusion entre la commune mixte de Val Terbi et la commune municipale de Corban**
5. **Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts** (première lecture)

Message du Gouvernement :

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Préambule

En date du 20 octobre 2004, le Parlement a adopté le décret sur la fusion de communes (RSJU 190.31). Le 28 septembre 2011, il adoptait plusieurs modifications du même décret. Au travers de ces dispositions légales, l'Etat décidait de mener une politique incitative de fusion de communes. Les comités intercommunaux sont chargés d'étudier la fusion de communes.

Selon l'article 5 du décret, la création d'un comité intercommunal est proposée par les communes. Le délégué aux affaires communales peut prendre les contacts nécessaires pour inciter des communes à créer un comité intercommunal. Pour déterminer le périmètre, les éléments suivants sont notamment pris en considération : la situation géographique des communes, leurs besoins en matière de coopération, leurs souhaits, l'état actuel des collaborations intercommunales et en principe une taille démographique d'au moins 1'000 habitants. La création d'un comité intercommunal est subordonnée à l'approbation du Gouvernement, lequel détermine le périmètre et le statut juridique de cet organe.

Dans le cadre du dossier RPT-JU (Répartition des charges et tâches entre canton et communes), un groupe de travail s'occupe des structures communales pour notamment traiter la motion no 1032, acceptée en postulat, afin que la fusion réalisée réponde à la volonté des citoyens.

Soutien de l'Etat

L'Etat s'engage, dans une étude de fusion de communes, en mettant à disposition une assistance technique et administrative. Il participe également financièrement aux frais de fonctionnement des comités intercommunaux à parts égales avec les communes concernées sur la base d'un budget approuvé préalablement par le délégué aux affaires communales.

Un fonds d'aide aux fusions a été constitué. Il est alimenté conformément à l'article 36, alinéas 1 et 2, de la loi concernant la péréquation financière du 20 octobre 2004 (RSJU 651), à savoir :

«Dès l'entrée en vigueur de la loi, le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et pour les trois premières années, un montant d'un million de francs a été affecté annuellement au fonds d'aide aux fusions par le fonds de péréquation financière. Dès la quatrième année, l'alimentation est passée à 0,5 million de francs jusqu'à ce que l'alimentation totale du fonds d'aide aux fusions atteigne 10 millions de francs.

Si les besoins dépassent temporairement la fortune du fonds, le Gouvernement procède à une avance, conformément à l'article 35, alinéa 4, de la loi sur les finances cantonales (RSJU 611). Les futures recettes affectées au fonds d'aide aux fusions servent prioritairement à rembourser les éventuelles avances effectuées.»

Subside d'aide aux fusions

Le subside d'aide aux fusions équivaut, pour chacune des communes qui fusionne, à un montant de 500 francs multiplié par le nombre d'habitants, pondéré par l'inverse de l'indice des ressources. L'indice des ressources est celui qui est en vigueur à la signature de la convention de fusion par les exécutifs communaux. Le nombre d'habitants est le dernier établi par la Fostat (jusqu'au 31 décembre 2016).

Lorsque le nombre d'habitants d'une des communes qui fusionne est supérieur à 1'000, le subside pour cette commune se calcule sur une population de 1'000 habitants.

En cas de fusions successives, les anciennes communes qui ont été prises en considération pour le calcul d'un premier subside ne le sont plus pour le calcul du ou des subsides complémentaires.

Les fusions ont été décidées dès le moment où les corps électoraux ont ratifié la convention qui leur a été soumise. Elles se présentent dans l'ordre suivant :

Nom de la nouvelle commune	Communes concernées	Nombre d'habitants de la nouvelle entité au 31.12.2015
Val Terbi	2 communes : Val Terbi et Corban	3'091
Haute-Ajoie	2 communes : Haute-Ajoie et Rocourt	1'102

Les conventions de fusion des nouvelles entités sont jointes au présent message.

### Octroi des subsides d'aide aux fusions

Sur la base des dispositions légales, les subsides d'aide aux fusions se composent comme il suit :

– Commune de Val Terbi :	382'968 francs
– Commune de Haute-Ajoie :	126'377 francs
Total :	509'345 francs

Les arrêtés du Gouvernement respectifs concernant les nouvelles communes sont joints au présent message.

Considérant la situation du fonds qui s'élève à ce jour à moins 1'542'902.70 francs, le Gouvernement fera application de l'article 36, alinéa 2, de la loi concernant la péréquation financière. Une avance de fonds devient nécessaire dans la mesure où les subsides d'aide aux fusions sont versés dans les six mois suivant l'entrée en force de la fusion.

### Commentaires sur le contenu des conventions de fusions

L'article premier des conventions précise la date à laquelle la fusion des communes devient effective, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Des dispositions particulières ont été prises, de cas en cas, en ce qui concerne l'élection des premiers organes des nouvelles entités et la mise en place de l'appareil administratif.

La reddition des comptes communaux de l'exercice 2017 est également réglée, de même que les compétences des assemblées communales et des conseils généraux des nouvelles entités en ce qui concerne la fixation de la quotité d'impôt ainsi que des autres taxes communales dès l'exercice 2018.

### Noms des communes

Les noms des nouvelles communes n'ont fait l'objet d'aucune contestation de la part des offices concernés de la Confédération lors de la procédure de consultation.

Adaptation de la loi du 11 septembre 1996 concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts

Les fusions de communes décidées en 2016 et 2017 débouchent sur la réduction du nombre des entités locales qui, de 57, va passer à 55. Conséquemment cela entraîne l'adaptation de la loi du 11 septembre 1996 concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (RSJU 132.21). Un projet de modification de cette loi est joint au présent message.

### Conclusion

Le Gouvernement tient à remercier les membres des comités intercommunaux pour leur engagement et la qualité de leur travail ainsi que les autorités communales concernées pour leur appui.

Sur la base des éléments qui précèdent et des documents en annexe, le Gouvernement propose au Parlement d'accepter, conformément aux dispositions de l'article 112 de la Constitution cantonale (RSJU 101) et de l'article 18 du décret sur la fusion de communes (RSJU 190.31) :

- les arrêtés approuvant la constitution de deux nouvelles entités communales;
- la modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre parfaite considération.

Delémont, le 25 avril 2017

Au nom du Gouvernement de la  
République et Canton du Jura

La présidente :                      Le chancelier d'Etat :  
Nathalie Barthoulot                      Jean-Christophe Kùbler

### **Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes mixtes de Haute-Ajoie et de Rocourt**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 112, alinéa 2, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu l'article 18, alinéas 1 et 2, du décret du 20 octobre 2004 sur la fusion de communes [RSJU 10.31],

vu la ratification de la convention de fusion par le corps électoral de Haute-Ajoie et de Rocourt le 12 février 2017,

*arrête :*

#### Article premier

La fusion des communes de Haute-Ajoie et de Rocourt au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est approuvée.

#### Article 2

Conformément aux dispositions de l'article premier de la convention, les territoires communaux de Haute-Ajoie et de Rocourt ne formeront plus qu'une seule commune mixte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le nom de la nouvelle commune est Haute-Ajoie.

#### Article 3

L'Assemblée communale de la nouvelle commune est compétente pour approuver les comptes communaux de Haute-Ajoie et de Rocourt de l'exercice 2017.

#### Article 4

Les documents cadastraux et la tenue du registre foncier seront adaptés à la nouvelle situation jusqu'au 31 décembre 2018.

#### Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :                      Le secrétaire :  
Frédéric Lovis                      Jean-Baptiste Maître

### **Arrêté portant approbation de la fusion entre la commune mixte de Val Terbi et la commune municipale de Corban**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 112, alinéa 2, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu l'article 18, alinéas 1 et 2, du décret du 20 octobre 2004 sur la fusion de communes [RSJU 190.31],

vu la ratification de la convention de fusion par le corps électoral de Val Terbi et de Corban le 27 novembre 2016,

*arrête :*

Article premier

La fusion des communes de Val Terbi et de Corban au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est approuvée.

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article premier de la convention, les territoires communaux de Val Terbi et de Corban ne formeront plus qu'une seule commune mixte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le nom de la nouvelle commune est Val Terbi.

Article 3

Le Conseil général de la nouvelle commune est compétent pour approuver les comptes communaux de Val Terbi et de Corban de l'exercice 2017.

Article 4

Les documents cadastraux et la tenue du registre foncier seront adaptés à la nouvelle situation jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :  
Frédéric Lovis

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

## **Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête :*

I.

La loi du 11 septembre 1996 concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts [RSJU 132.21] est modifiée comme il suit :

Article premier, chiffres 1 et 3 (nouvelle teneur)

Pour le service administratif de district, le territoire de la République et Canton du Jura est divisé en trois districts, à savoir :

1. Le district de Delémont, ayant pour chef-lieu Delémont et comprenant les communes suivantes :

1. Commune municipale de Boécourt
2. Commune municipale de Bourrignon
3. Commune municipale de Châtillon
4. Commune mixte de Courchapoix
5. Commune municipale de Courrendlin
6. Commune mixte de Courroux
7. Commune mixte de Courtételle
8. Commune municipale de Delémont
9. Commune mixte de Develier
10. Commune mixte d'Ederswiler
11. Commune mixte de Haute-Sorne
12. Commune mixte de Mervelier
13. Commune mixte de Mettembert
14. Commune mixte de Movelier
15. Commune mixte de Pleigne

16. Commune mixte de Rebeuvelier
17. Commune mixte de Rossemaison
18. Commune mixte de Saulcy
19. Commune municipale de Soyhières
20. Commune mixte de Val Terbi
21. Commune mixte de Vellerat

3. Le district de Porrentruy, ayant pour chef-lieu Porrentruy et comprenant les communes suivantes :

1. Commune mixte d'Alle
2. Commune mixte de la Baroche
3. Commune mixte de Basse-Allaine
4. Commune mixte de Beurnevésin
5. Commune mixte de Boncourt
6. Commune mixte de Bonfol
7. Commune mixte de Bure
8. Commune mixte de Clos du Doubs
9. Commune mixte de Coeuve
10. Commune mixte de Cornol
11. Commune mixte de Courchavon
12. Commune mixte de Courgenay
13. Commune mixte de Courtedoux
14. Commune mixte de Dampfreux
15. Commune mixte de Fahy
16. Commune mixte de Fontenais
17. Commune mixte de Grandfontaine
18. Commune mixte de Haute-Ajoie
19. Commune mixte de Lugnez
20. Commune municipale de Porrentruy
21. Commune mixte de Vendlincourt

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

**M. Alain Schweingruber** (PLR), vice-président de la commission de la justice : La commune de Rocourt a mené, avec la commune de Haute-Ajoie, des négociations en vue de la passation d'une convention de fusion. Après de nombreux mois de travaux et de négociations, une convention a été passée. Elle a été soumise aux corps électoraux respectifs et approuvée comme il se doit.

Dans le Val Terbi, la commune de Val Terbi et la commune de Corban ont également suivi le même processus qui a abouti à la passation d'une convention.

Ces deux conventions ont été séparément transmises au Gouvernement qui les a approuvées, respectivement ratifiées comme cela est de son ressort.

La commission a dès lors considéré que tous les processus avaient été suivis de manière équitable et conforme à la Constitution et à la loi et a, sans réserve, décidé de vous proposer d'approuver ces deux arrêtés qui vous sont soumis aujourd'hui et qui, je le répète, sont parfaitement conformes à la Constitution et à la loi.

En ce qui concerne la loi concernant la circonscription du Canton en trois districts, il s'agissait simplement d'enlever, dans l'énumération des communes, la commune de Corban et la commune de Rocourt. C'est dans ce sens que cette loi est donc modifiée. Ces modifications sont les conséquences et le corollaire de la prise des deux arrêtés précédents.

Je vous prie donc, au nom de la commission, d'approuver sans autre ces trois objets.

Au nom du groupe PLR, puisque je suis à la tribune, je vous informe que le PLR en fera également de même et sans réserve.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : En vertu de l'article 112 de la Constitution ainsi que de l'article 18 du décret sur la fusion de communes, le Parlement doit approuver les décisions prises par les corps électoraux des communes concernées par les projets de fusion.

Il vous est ainsi soumis deux arrêtés d'approbation de fusion ainsi qu'une modification de la loi concernant la circonscription de notre Canton, textes qui sont la conséquence des décisions populaires de créer respectivement les communes mixtes de Haute-Ajoie et de Val Terbi.

Deux nouvelles communes jurassiennes naîtront donc le 1<sup>er</sup> janvier prochain, soit respectivement la commune de Haute-Ajoie, issue de la fusion des communes de Haute-Ajoie et de Rocourt, ainsi que la commune de Val Terbi, issue de la fusion des communes de Val Terbi et de Corban.

Le 22 octobre prochain auront lieu les élections communales jurassiennes. Il s'agit par conséquent, pour le Gouvernement et le Parlement, de rendre possible la concrétisation des décisions prises par les citoyennes et citoyens des communes citées à l'instant afin qu'elles puissent désigner leurs futures autorités.

Chacun des deux processus de fusion a connu sa propre histoire, sa propre dynamique. S'agissant de communes qui s'étaient déjà exprimés au sujet des fusions, les procédures ont été simplifiées et, partant, les conventions de fusions ont été adaptées factuellement à la nouvelle situation.

La nouvelle commune de Haute-Ajoie sera forte de 1'100 habitants et Val Terbi de 3'100 habitants.

Le Jura comptera donc, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 55 communes contre 83 au 31 décembre 2008 et, avec la décision réjouissante des communes de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat le 11 juin 2017, une nouvelle décision du Parlement permettra de diminuer encore le nombre de deux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous réserve aussi de l'évolution du projet de fusion de Develier et de Bourrignon qui semble prendre un peu de retard.

Ainsi, le canton du Jura confirme sa dynamique et son 5<sup>e</sup> rang des cantons les plus actifs en matière de fusions. Le Jura est toujours le canton à la population moyenne et médiane par commune la plus faible de Suisse et, en poursuivant sa politique de fusions, avec de surcroît le retour de Moutier à la maison, le Gouvernement constate une évolution favorable de nos communes sur le plan institutionnel et financier selon le dernier rapport publié hier.

Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement vous propose d'approuver la création de ces deux nouvelles communes, dans le respect des décisions prises par les corps électoraux concernés.

### 3. Arrêté portant approbation de la fusion entre les communes mixtes de Haute-Ajoie et de Rocourt

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 55 députés.*

### 4. Arrêté portant approbation de la fusion entre la commune mixte de Val Terbi et la commune municipale de Corban

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 56 députés.*

### 5. Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (première lecture)

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.*

*Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 55 députés.*

### 6. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2016

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

*vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],*

*vu l'article 63, lettre d, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],*

*arrête :*

Article premier

Les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2016 sont approuvés.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :	Le secrétaire :
Frédéric Lovis	Jean-Baptiste Maître

**Le président** : Personne ne s'est manifesté concernant cet arrêté et les articles qui pourraient venir. Donc, j'invite à la tribune le président de la CGF, Monsieur le député André Henzelin.

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Après deux années de résultats positifs, les comptes 2016 de l'Etat jurassien sont à ajouter, malheureusement, dans le registre de la statistique de ceux avec des déficits annuels. Toutefois, il ne s'agit pas d'une surprise étant donné que notre Parlement avait accepté un budget déficitaire. Par contre, contrairement aux années 2014 et 2015, le produit des recettes supplémentaires, extraordinaires ou uniques, n'a pas permis de modifier la couleur des chiffres rouges au budget en chiffres noirs aux comptes. Effectivement, les comptes 2016 présentent un déficit de 7'445'000 francs, soit une détérioration de 646'000 francs par rapport au budget.

Tout en ne minimisant absolument pas le résultat 2016 – d'ailleurs ceux qui me connaissent savent que ce n'est pas mon style d'embellir les chiffres –, je m'autorise à le faire ressortir différemment par rapport au budget. En effet, le déficit

du budget 2016 était obtenu après le prélèvement d'un montant de 9,5 millions de francs sur la réserve pour risques conjoncturels. Etant donné que cette opération comptable n'a pas été nécessaire, je relève donc ici que le résultat 2016, par rapport au budget, a été amélioré de 8'854'000 francs. De plus, la réserve pour risques conjoncturels s'élève toujours à 26,5 millions au 31 décembre 2016. Je ne voudrais toutefois pas manquer de préciser que, parmi les dix-huit cantons, y compris le nôtre, qui présentaient un budget 2016 déficitaire, il y en a six qui bouclent leurs comptes positivement.

L'amélioration favorable des comptes par rapport au budget, que je viens de relever, s'explique par de nombreuses variations au niveau des recettes et des dépenses. Je mentionnerai tout particulièrement ici des charges inférieures au budget de 4,2 millions dans le domaine des biens et des services et de 6,2 millions au niveau de diverses subventions ainsi que des charges supérieures au budget de 6,1 millions en matière de santé et de social. Quant aux variations des revenus par rapport au budget, je relèverai l'augmentation de 2,8 millions des revenus fiscaux et le versement de 5,9 millions de la part au bénéfice de la BNS. J'aurai l'occasion de détailler ultérieurement ces différents chiffres.

Il est bien entendu que je ne saurais ignorer les mesures qui ont été prises par l'intermédiaire du programme OPTI-MA pour améliorer les finances cantonales. Celles-ci s'élèvent à 18,8 millions dans les comptes au 31 décembre 2016. Tout en ne relativisant pas ce montant par rapport aux efforts consentis, je m'inquiète toutefois par rapport à la réalisation du programme OPTI-MA. En effet, dans les comptes 2015, qui correspondaient au premier exercice OPTI-MA, les économies y relatives étaient estimées à 11,3 millions par rapport à l'objectif de 14,3 millions, soit un taux de réalisation de 78,4 %. Par contre, celles dans les comptes 2016 sont estimées, comme indiqué précédemment, à 18,8 millions, soit un taux de réalisation de 68,3 % par rapport à l'objectif de 27,5 millions. Tout en vous laissant le soin de vous référer à la page 12 du fascicule des comptes pour le détail de la réalisation des mesures OPTI-MA, je relève qu'un taux de réalisation identique à celui de 2015 aurait réduit le déficit 2016 de 2,8 millions ! J'ai déjà eu l'occasion de mentionner à cette tribune que le Gouvernement a créé un groupe, présidé par Monsieur le ministre Charles Juillard, qui est chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures relatives au programme OPTI-MA d'une part et que, parallèlement, les membres de la CGF sont informés de la situation d'autre part. Aujourd'hui, je préciserai que, dans le cadre du traitement des comptes 2016, nous avons eu l'occasion de discuter le huitième état de situation avec les chefs de départements et le chancelier. Pour terminer sur ce chapitre particulier, je dirai que le traitement détaillé des comptes cantonaux démontre bien que la réalisation complète du programme OPTI-MA est impérative. De plus, il est aussi obligatoire de continuer à faire preuve de prudence, de ne pas relâcher la discipline budgétaire et de poursuivre les efforts de rationalisation des structures.

Avant de poursuivre ma mission en lien avec la loi de finances, soit d'expliquer les écarts principaux qu'il y a entre le budget et les comptes, je préciserai que les comptes 2016 de douze cantons indiquent un bénéfice contre dix-neuf en 2015.

L'analyse du compte de résultats fait ressortir que les charges affichent une diminution de 2,9 millions par rapport au budget. Quant aux revenus, sans tenir compte de l'écriture relative au prélèvement sur la réserve pour risques conjoncturels, ils sont supérieurs de 6 millions par rapport au budget. Au niveau des charges, celles relatives au personnel sont supérieures de 1,9 million par rapport au budget et de 1,8 million

par rapport aux comptes 2015. L'évolution des charges de personnel est un sujet récurrent à cette tribune. Avec le résultat de l'année dernière, il y a lieu d'apprécier qu'entre les années 2014 et 2016, les charges de personnel n'ont augmenté que de 1 million. Effectivement, depuis les comptes 2010, dont je suis le rapporteur de la CGF, je n'avais pas encore pu faire un tel constat. Je souhaite donc que la maîtrise de ces charges puisse être confirmée à l'avenir.

Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation sont inférieures de 4,2 millions par rapport au budget. Le tableau de la page 39 fait ressortir les nombreuses variations de cette rubrique et je me permets de m'y référer tout en mentionnant que celui-ci démontre que la majorité des rubriques, qui devraient être tout particulièrement maîtrisées, l'ont bien été l'année dernière. Ce fait est à apprécier avec satisfaction. Sous cette rubrique, je relève toutefois l'augmentation de 1,3 million par rapport au budget du poste des réévaluations sur créances. Il s'agit d'une augmentation de 22 % par rapport aux comptes 2015, soit 1 million pour les impôts et 300'000 francs pour les jugements. Ce qui précède démontre aussi que s'acquitter de ses impôts n'est pas une priorité pour un certain nombre de contribuables ! Sous cette rubrique, je relèverai également que si le montant de 4,3 millions lié aux mesures pédaogo-thérapeutiques est inférieur de 400'000 francs à celui de 2015, il est, par contre, supérieur de 1 million à celui au budget. Lors du traitement des comptes en CGF, nous avons pris note que l'étude de ce sujet avait pris plus de temps que prévu et que le Gouvernement était en train d'examiner les mesures proposées par le groupe travail qu'il avait créé afin de réduire ce poste en constante augmentation ces dernières années. C'est donc avec satisfaction que j'ai appris, la semaine dernière, que le Gouvernement avait adopté une nouvelle ordonnance avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août prochain.

Au niveau des dépassements de charges dans d'autres rubriques par rapport au budget, je relèverai celui de 4,2 millions en lien avec les hospitalisations extérieures. Par contre, par rapport aux comptes 2015, l'augmentation est de 1,2 million. Effectivement, les hospitalisations extérieures s'élevaient déjà à 36,4 millions dans les comptes 2015. Toutefois, comme ce montant n'était pas encore connu lors de la procédure budgétaire, il n'avait pas pu être retenu. De plus, suite à la fermeture, en juillet 2014, de l'Unité hospitalière médico-psychologique et le placement partiel des patients à l'extérieur, les coûts y relatifs sont comptabilisés sous les hospitalisations extérieures. De ce qui précède, il faut donc retenir que si la hausse des hospitalisations extérieures a été de 4,7 millions entre les comptes 2014 et 2015, elle est de 1,2 million entre les comptes 2015 et 2016. Nous avons pris bonne note que des recherches ont été entreprises pour diminuer les hospitalisations extérieures, respectivement pour inciter à faire certaines prestations au sein de l'Hôpital du Jura. Si le montant de 2016 devait déjà démontrer le résultat positif de certaines mesures prises, nous ne pouvons que nous en réjouir. Au sujet des charges relatives à l'Hôpital du Jura, elles sont supérieures de 800'000 francs à celles au budget mais, par contre, inférieures de 2,3 millions à celles aux comptes 2015. La différence entre ces deux années de référence provient essentiellement de la réduction des prestations d'intérêt général (PIG) de 9,7 à 8 millions. Concernant des dépassements par rapport au budget, j'en relèverai encore deux. Tout d'abord celui de 2,2 millions pour les subventions aux institutions sociales, respectivement de 1,5 million par rapport aux comptes 2015. Ce dépassement est lié à l'augmentation du coût moyen par journée de 219 francs en 2015 à 235 francs

en 2016 d'une part et par l'augmentation de 3'440 journées par rapport à 2015 et ceci principalement dans le domaine des mineurs d'autre part. Au sujet de ces derniers, je précise que les décisions de placement sont, pour la plupart, prises par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ou par des instances de justice. Quant au deuxième dépassement de 1,3 million, il est lié à la subvention allouée à l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM). Une fois encore, ce dernier provient principalement du fait que les forfaits fédéraux par requérant ou réfugié ne sont pas suffisants pour couvrir les coûts. Les démarches des cantons auprès de la Confédération, qui sont en cours par rapport à cette problématique, sont pour l'heure sans succès. Je profite de ce point, tout en étant conscient des fluctuations importantes du compte-courant entre l'Etat et l'AJAM, pour rappeler de ne pas laisser les déficits s'accumuler sur ce compte. Je remémore ici qu'il avait été profité du résultat positif de l'année 2014 pour une régularisation du compte-courant entre l'Etat et l'AJAM.

Dans le cadre des rubriques de charges qui sont inférieures au budget, je mentionnerai ici le montant de 2,8 millions relatif aux prestations complémentaires à l'AVS/AI. Effectivement, le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires a augmenté en 2016 par rapport à 2015 mais le montant moyen des prestations a diminué. Toutefois, par rapport aux comptes 2015, le montant de 2016 est en augmentation de 1,7 million. Quant à la réduction des intérêts passifs de 540'000 francs par rapport au budget, il s'agit également d'un élément appréciable à mentionner. Effectivement, cette baisse provient de la maîtrise des liquidités d'une part et de la recherche du meilleur taux d'intérêts pour les emprunts à moyen et long termes d'autre part. Tout en précisant que le montant correspond à celui au budget, je relève, pour terminer avec le chapitre des charges, le montant de 6,3 millions comme nouvelle dépense dans les comptes 2016 pour la part jurassienne au financement du nouveau fonds fédéral pour les infrastructures ferroviaires (FAIF).

Comme déjà indiqué précédemment, les principales augmentations des rubriques de revenus par rapport au budget concernent, pour 5,9 millions, le versement de la part au bénéfice de la BNS et, pour 2,8 millions, des revenus fiscaux. En ce qui concerne le premier montant, je partage le fait qu'il était difficile d'anticiper, lors du traitement du budget en 2015, un versement de la BNS compte tenu du contexte incertain. En ce qui concerne les principales variations des rubriques des revenus fiscaux par rapport au budget, elles sont positives de 2,7 millions au niveau de l'impôt sur la fortune des personnes physiques et négatives de 3,7 millions au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Quant aux rappels d'impôts et amendes liés à la procédure d'amnistie simplifiée, ils sont supérieurs de 1,1 million par rapport au budget. Il en va de même pour les impôts sur les gains immobiliers avec un montant de 1,9 million. Au niveau des revenus fiscaux, je relèverai encore ici que ceux relatifs aux personnes morales correspondent globalement au budget, respectivement qu'ils sont inférieurs de 3 millions à ceux de 2015. Sous le chapitre des revenus, j'en mentionnerai encore quatre, à savoir le produit de la part à l'impôt fédéral direct qui est supérieur de 1,1 million par rapport au budget ainsi que la part à l'impôt sur les huiles minérales qui est supérieure de 2 millions aussi bien par rapport au budget 2016 qu'aux comptes 2015. Quant au troisième, qui est toujours difficile à chiffrer au budget, il s'agit du revenu relatif aux droits de mutation et des gages immobiliers qui est supérieur de 1 million aussi bien à ce dernier qu'aux comptes 2015. Finalement, je relève

que la quote-part de 163,5 millions relative à la péréquation financière correspond parfaitement au montant porté au budget mais que celle-ci est inférieure de 3,3 millions aux comptes 2015.

En ce qui concerne les investissements nets, ils sont inférieurs à la moyenne de ces six dernières années, respectivement ils se sont élevés à 28,5 millions de francs contre 35,1 millions au budget. Les écarts sont expliqués aux pages 68 et 69 du fascicule des comptes et je me permets de m'y référer. Quant au montant des investissements bruts réalisés sur le territoire cantonal, il se monte à 74,6 millions par rapport aux 95,8 millions au budget. Ces deux derniers chiffres démontrent une baisse de 21,1 millions, dont 10,3 millions qui sont liés à la participation fédérale à la construction de l'A16 suite à la diminution des travaux d'une part et 10,8 millions pour des investissements cantonaux moins importants que prévus d'autre part.

Le degré d'autofinancement de 95,7 % est supérieur à celui du budget qui tablait sur 80,9 %. Il est aussi supérieur au degré d'autofinancement cumulé depuis l'entrée en souveraineté qui se situe à 85,8 %. Quant à la dette brute, elle a diminué de 900'000 francs l'année dernière. Effectivement, elle s'élève à 316,8 millions au 31 décembre 2016 contre 317,7 millions une année auparavant.

La CGF a épluché les comptes 2016 lors de trois séances. De plus, nous avons déjà eu une première information et discussion en date du 16 mars 2017. Les nombreuses questions qui ont été posées ont toutes reçu des réponses. A ce sujet, j'adresse mes remerciements à Madame et Messieurs les ministres ainsi qu'au chancelier pour leur disponibilité. Je transmets aussi ma gratitude aux différents services pour les compléments d'informations qu'ils ont apportés à la CGF.

Notre commission a également pris connaissance du rapport d'audit concernant le bilan de la République et Canton du Jura au 31 décembre 2016. En effet, et conformément à l'article 74, alinéa 1, lettre e, de la loi sur les finances cantonales, le Contrôle des finances vérifie annuellement les comptes de l'Etat. Au terme de son analyse fouillée, le CFI constate qu'aucune divergence ne subsiste entre les unités administratives, la Trésorerie générale et lui et qu'aucune écriture problématique n'a dû être soumise à l'autorité politique pour décision. Par contre, le CFI a rédigé une recommandation à l'intention du Service des ressources humaines (SRH) au sujet de la comptabilisation de la provision pour les heures supplémentaires. Celle-ci ainsi que le commentaire y relatif étant très détaillés aux pages 11 à 13, je m'y réfère. Toutefois, je préciserai ici que SRH a finalement accepté l'ensemble des points de la recommandation. Un point concernant la prise en compte de l'état des heures en fin d'année était initialement contesté par SRH qui l'a en définitive accepté en admettant l'analyse du CFI. Dans son rapport, le CFI se réfère également aux directives gouvernementales du 15 décembre 2009 relatives à la déclaration d'intégralité. A ce sujet, je rappelle que ce document est une confirmation engageant les signataires à reconnaître l'intégralité et l'exactitude nécessaires à la compréhension des principaux faits comptables. Le CFI a reçu, à une exception près qui est explicitée dans son rapport, toutes les formules de déclaration d'intégralité pour l'exercice 2016 dûment remplies et signées. Au sujet du retour des formules de déclarations d'intégralité, je préciserai ici qu'il est vivement souhaité que le constat du CFI formulé sous le point 3.2 ne se reproduise plus à l'avenir. Dans son rapport, je relève encore que le CFI met en évidence les remarques qui ont été faites par deux unités administratives. Ici également, pour le détail, je me réfère aux commentaires qui se trouvent

à la page 14. Suite à sa révision, le CFI n'émet aucune réserve quant à l'approbation des comptes 2016.

Arrivé au terme de mon rapport, je tiens à adresser mes remerciements à Monsieur le ministre Charles Juillard ainsi qu'à Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, pour leur disponibilité à l'égard de notre commission et pour les informations transmises. Je souhaite également associer tout particulièrement à ces remerciements nos secrétaires Jean-Baptiste Maître, Christiane Pieren et Nicole Roth pour la parfaite transcription de nos débats ainsi que Pierre Bersier, économiste à la Trésorerie générale, pour sa grande maîtrise des chiffres. Les membres de la CGF apprécient beaucoup leur disponibilité et leur précieuse collaboration.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande l'entrée en matière et l'acceptation de l'arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2016. Je vous remercie de votre attention.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Trois raisons font que je serai très bref à cette tribune.

D'abord, et c'est la nature même des comptes, l'argent est dépensé, ou non, et il n'y a plus rien à faire pour changer quoi que ce soit. De plus, on ne trouve aucune rubrique pouvant porter à discussion quant à l'utilisation des montants budgétisés, ou non. On doit tout de même signaler l'exploit de nos trésoriers qui présentent un déficit de plus de 7 millions et une diminution de la dette d'environ 1 million. Serait-ce la théorie du moins par moins donne plus ? A voir mais j'y reviendrai tout à l'heure; bien sûr, il y a une explication.

Ensuite, le président de la CGF a dit l'essentiel précédemment à cette tribune de ce qui devait être dit au sujet de cet exercice et ce serait faire preuve de «perroquetage» – ça n'existe pas mais c'est joli – que de répéter tout ou partie de son discours.

Enfin, depuis dimanche, nous avons encore tous la tête dans les étoiles et il serait dommageable de passer plus de temps aujourd'hui à calculer qu'à fêter.

Une remarque tout de même sur les comptes, qui a pour objet de maintenir la réflexion qui doit s'ouvrir sur les tâches de l'Etat et je sais que je ne suis pas le seul à le penser. L'opération miraculeuse d'une baisse des dettes avec un déficit aux comptes s'explique en fait par une baisse de 6 millions des investissements à charge du Canton. Une réalité qui permet aussi d'atteindre un degré d'autofinancement de 95,72 % selon les règles de la loi des finances. Un degré d'autofinancement plus élevé si l'on prend la définition du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes, qui permet de faire des comparaisons intercantionales, puisque l'on atteint alors 97,44 %.

Rappelez-vous les discussions que nous avons eues lors de l'établissement du budget 2016, répétées d'ailleurs pour le budget 2017. Nous avons renoncé à toute une série d'investissements car ils ne permettaient pas de respecter le taux d'autofinancement de 80 %. Nous nous sommes autocensurés pour finalement arriver à une situation, observée dans tous les comptes de collectivités publiques : les dépenses d'investissements ne sont jamais réalisées complètement. Cela pose donc la question de la justesse du frein à l'endettement jurassien qui impose 80 % à chaque exercice budgétaire, sachant même que ce ne sera pas possible de dépenser tout ce qui est prévu en investissements. Et la question

relative à la capacité et à la nécessité d'investir des collectivités, afin de soutenir l'économie locale en particulier, est à nouveau posée.

Ce débat devra avoir lieu, en CGF d'abord peut-être – on nous promet une intervention depuis un certain temps – comme le souhaite plusieurs membres à ma connaissance.

Nous accepterons ces comptes et n'interviendrons plus sur le rapport du Contrôle des finances qui se caractérise par une sobriété exceptionnelle.

**M. Jean Bourquard (PS) :** Bien qu'aujourd'hui, mon cœur et mon esprit soient encore à Moutier, la dure réalité des comptes me ramène d'un rêve enfin réalisé à une moins bucolique réalité, à savoir les comptes 2016 de l'Etat jurassien...

Notre collègue André Henzelin, président de la CGF, en ayant, comme à son habitude et de manière précise et approfondie, détaillé tous les chiffres-clés, je vous éviterai au maximum des répétitions aussi fastidieuses qu'inutiles...

Le premier constat qui s'impose, à la lecture des comptes 2016, c'est que le déficit de 7,4 millions de francs, qui dépasse quelque peu les 6,8 millions mis au budget, aurait pu être de 12,6 millions si la BNS n'avait pas versé de bonus en 2016. Ceci démontre notre fragilité financière qui peut être influencée par des éléments extérieurs non maîtrisables. Fort heureusement, il semble que le versement de la part aux bénéficiaires de la BNS soit dorénavant mieux assuré.

Si nous devons saluer les efforts d'économies réalisées sur les charges, il ne faut pas oublier que le personnel de l'Etat et des institutions subventionnées payent un tribut non négligeable pour y parvenir. Nous souhaitons fermement que l'on puisse à l'avenir réaliser les économies qui s'avèreraient indispensables sans toucher au statut de la fonction publique.

Par ailleurs, si le poste «Biens et services et autres charges d'exploitation» connaît une diminution importante de 4,2 millions, il faut savoir que les économies réalisées dans les postes «Prestations de service et honoraires» ou encore «Travaux de gros entretien» ont un impact non négligeable sur les recettes d'entreprises et de sous-traitants, dont une bonne part est jurassienne.

Au niveau des charges santé/social, les augmentations sont inquiétantes mais explicables en raison principalement du vieillissement de la population d'une part et des coûts de la santé d'autre part. Le poids financier des hospitalisations extérieures est toujours important, malgré tous les efforts pour rapatrier les patients sur l'Hôpital du Jura. On doit ici regretter la non-collaboration de certains médecins qui envoient systématiquement leurs patients jurassiens à l'extérieur du Canton, souvent sans raison médicale avérée, que ce soit à Saint-Imier, à La Chaux-de-Fonds, dans des cliniques privées neuchâteloises ou dans d'autres cantons. Un nouvel effort doit absolument être fait auprès des praticiens pour les sensibiliser à l'importance de soutenir notre hôpital. Le directeur de l'Hôpital du Jura a par ailleurs mentionné ce problème ce matin même sur les ondes.

Au niveau social, après un exercice OPTI-MA qui a passablement causé de soucis aux institutions subventionnées, il est regrettable et difficilement admissible que de nouvelles économies aient été imposées à ces dernières après l'adoption du budget 2017. Je pense particulièrement à la politique d'aide sociale qui a été revue à la baisse subitement, quasi sans crier gare ! Cette façon de procéder n'est pas souhaitable et nuit également à l'image de l'Etat jurassien selon nous.



Un grief que l'on peut adresser au Gouvernement concerne des dépenses planifiables et qui, bien que non inscrites au budget, sont proposées en CGF comme oubliées, voire absolument opportunes subitement. Mais ceci concerne plus particulièrement les comptes 2017, je le sais. J'ai un peu d'avance mais ce n'est peut-être par inutile de le mentionner... Nous avons connu cependant, en 2016, certains dépassements et autorisations hors budget, par exemple pour le Service de l'informatique, ce qui est parfois difficilement justifiable.

Pour terminer, nous devons relever un problème récurrent au niveau des investissements – comme vient de le dire mon collègue Meury – qui, plombés par le frein à l'endettement, sont limités, avec l'abandon de nombreux projets. Or, comme depuis plusieurs années, nous constatons une fois de plus que la rigidité du mécanisme de frein à l'endettement rend la situation particulièrement inconfortable, surtout lorsque l'on constate que, pour 2016, 6 millions de francs n'ont pas pu être investis par rapport à la planification financière adoptée, alors même que des projets recalés en raison de ce même frein auraient pu être réalisés. En effet, alors qu'un taux inférieur d'autofinancement serait tout à fait acceptable, la marge de manœuvre laissée au Gouvernement et surtout au Parlement est quasi nulle.

Il est grand temps de relancer la réflexion sur les modalités de notre frein à l'endettement pour favoriser l'investissement dans notre Canton qui, de plus, va bientôt s'élargir avec l'arrivée de la ville de Moutier. Comme l'avait évoqué un de mes camarades à cette même tribune lors d'une discussion sur le budget, on pourrait réfléchir à, par exemple, baser le taux d'autofinancement sur une moyenne des trois ou quatre derniers exercices plutôt que de limiter son calcul à une année. Plusieurs groupes parlementaires partagent d'ailleurs cette analyse et déposeront prochainement une intervention à ce sujet.

L'autre question qui se pose est de savoir si l'on doit continuer à se baser sur des données budgétaires alors que la réalité financière se reflète dans les comptes. A moyen terme, le mécanisme tel que voté par le peuple posera problème. Si les investissements s'élevaient en moyenne à 45 millions de francs par année lors de la dernière législature, nous devons dorénavant nous contenter d'au maximum 34 à 35 millions pour les cinq prochaines années, alors même que les taux d'intérêts actuels n'ont jamais été aussi favorables. Et, en 2016, nous n'avons dépensé que 28,5 millions... sur les 35 mis au budget.

Un dernier point mérite d'être rappelé ici, qui nous tient également à cœur, c'est la situation financière des communes. Une grande partie de leurs charges sont des charges liées et nous attendons avec impatience le résultat des négociations en cours avec ces dernières pour revoir le système actuel de péréquation.

J'en termine avec mon intervention en relevant la qualité et le détail des informations obtenues en commission des finances, avec des remerciements appuyés à Pierre Bersier, toujours aussi disponible et efficace, au chef du Service des finances et à ses collaborateurs, à Charles Juillard, toujours aussi difficile à prendre en défaut sur des questions relatives aux comptes, ainsi qu'aux autres ministres qui ont également subi le feu de nos questions et qui ont généralement répondu à satisfaction, en mode direct ou par le biais des PV de la CGF.

Je profite de cette tribune pour vous annoncer que le groupe socialiste approuvera l'entrée en matière et approuvera également le rapport du Contrôle des finances. Je vous remercie de votre attention.

**M. Thomas Stettler** (UDC) : Il faut l'avouer, l'examen des comptes n'est pas le job le plus fascinant du parlementaire et ne déchaîne pas les passions des politiciens. Ni d'ailleurs celles de nos jeunes auditeurs du jour qui, ennuyés par nos débats, ont heureusement été libérés de leur calvaire du jour !  
(Rires.)

Bien que j'aime les chiffres, dans les comptes, contrairement au budget, nous ne pouvons que constater le résultat financier de l'administration jurassienne.

Les différences, même majeures, ne déclenchent qu'un hochement de tête ou un haussement d'épaules.

Que dire des plus 4 millions d'hospitalisations extérieures ? Fatalité ? Malchance ?

5'800'000 francs de part au bénéfice de la BNS : aubaine ? Chance ? Ou mérite ?

On peut critiquer ou flatter l'administration des résultats obtenus durant l'année sans que cela n'ait d'incidence.

Par contre, les comptes 2016 sont un outil très intéressant pour l'élaboration du budget 2017 et, là, chers collègues, il faudra vous battre pour vos convictions et ne plus toujours vous coucher devant vos ministres !

Le livre des comptes est très explicite et nous permet de voir énormément de détails sur le fonctionnement de l'administration jurassienne. La Trésorerie générale – que je remercie au passage – est toujours à notre disposition pour nous donner les détails qui se cachent derrière les chiffres.

Personnellement, je m'intéresse en particulier à comparer les chiffres avec le budget et surtout la variation entre les deux. Si les montants sont parfaitement lisibles, ils ne parlent pourtant pas forcément. Il serait donc bien de voir le pourcentage des variations en plus des francs. Ceci permettrait de mettre plus facilement le doigt sur les services qui n'arrivent pas à tenir leur budget.

La plus grande variation comparée au budget est pourtant une décision politique. Celle-ci concerne la réserve conjoncturelle. Le groupe UDC abonde dans le sens qu'il ne faut pas la ponctionner pour l'instant étant donné que les rentrées fiscales des entreprises ont pu être quasiment maintenues, malgré la situation économique difficile, et que les rentrées des personnes physiques ont même dépassé celles de 2015.

Le constat le plus décevant concerne les investissements. Malgré une volonté parlementaire claire et déterminée de garder un niveau d'investissement élevé dans le Canton, nous devons malheureusement constater que les actes ne suivent pas.

Le frein à l'endettement n'est pas un frein à l'investissement. Il serait faux de faire porter le chapeau à ce mécanisme.

Plus généralement, il est inquiétant de constater que, malgré plusieurs années sans renchérissement, les charges augmentent continuellement. L'Etat doit maigrir et, pour cela, j'aimerais un peu de soutien et de courage politique lors de nos prochains budgets.

Je termine mon intervention avec mes deux pages fétiches qui retracent l'évolution du nombre d'élèves et celui du nombre d'enseignants. Le constat est cinglant : plus 12 élèves, plus 6,5 emplois plein temps d'enseignants. Et ne

croiez pas que c'est un hasard du calendrier; cela fait dix ans en tout cas que le constat est le même. En fait, malgré une formation toujours plus pointue des profs, ceux-ci perdent année après année leur capacité d'enseigner.

Malgré ces constatations peu encourageantes, le groupe UDC acceptera l'arrêté sur les comptes 2016 et vous propose d'en faire autant. Merci de votre attention.

**Le président** : Je vous demanderais peut-être, lorsqu'un intervenant est à la tribune, d'éviter de faire des commentaires lorsque celui-ci a la parole ! Merci beaucoup.

**M. Christian Spring** (PDC) : En premier lieu, je tiens à préciser que les comptes 2016, à l'instar des comptes 2015, sont tenus selon le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Ce système nous apporte des indications précieuses sur l'état des comptes annuels au moyen de trois indicateurs, qui sont le taux d'endettement, le degré d'autofinancement et la part des charges d'intérêts :

- Avec un taux d'endettement net à 83,3 %, nous pouvons dire que ce ratio est bon car, selon ce système, il est considéré comme bon s'il est en dessous de 100 %.
- Pour le degré d'autofinancement à 97,44 %, celui-ci est considéré comme normal car il se situe entre 80 % et 100 %.
- La part des charges d'intérêts nets est, quant à elle, à 0,49 % et présente une excellente valeur indicative puisqu'elle se présente entre 0 % et 4 %.

Si nous nous arrêtons à ces seuls critères d'appréciation, les comptes 2016 peuvent être considérés comme relativement bons.

Mais si nous nous basons sur le compte de résultat, nous y trouvons des charges avec une importante augmentation par rapport à l'exercice 2015, qui est de l'ordre de 14,7 millions provenant de l'alimentation au fonds d'infrastructure ferroviaire ainsi que différents soutiens financiers dans le domaine du social et de la santé.

Sur le plan des recettes, la progression de 6 millions correspond en grande partie au versement inattendu de la BNS, de l'ordre de 5,9 millions, ce qui permet de maintenir le résultat dans des proportions qui nous évitent de recourir à la réserve pour risques conjoncturels pour équilibrer les comptes 2016.

Je tiens toutefois à faire remarquer les efforts de trois départements sur six qui, grâce à leur perspicacité, ont réussi à nous présenter un allègement de leur charge nette par rapport au budget. Ce sont la Chancellerie d'Etat, le Département de l'environnement et le Département de la formation, de la culture et des sports. Quant au Département des finances, il est totalement dans le tir du budget 2016 avec un écart négatif de quelque 20'000 francs.

Le gros problème pour la République et Canton du Jura est son incapacité à augmenter ses revenus de manière conséquente et durable mais je dois, dans l'ensemble, féliciter nos ministres pour la bonne tenue des charges et le fait de présenter un résultat de bonne teneur.

Il est donc important de suivre scrupuleusement le régime OPTI-MA si nous voulons continuer de présenter des comptes annuels proches de l'équilibre.

A ce titre, il est bon de rappeler que, sans le versement inattendu de la BNS et la mise en place d'OPTI-MA, nous aurions affichés, au 31 décembre 2016, un déficit de l'ordre de

30 millions qui nous aurait obligé à puiser dans le fonds de la réserve pour risques conjoncturels.

En conclusion, je dirais que la conjoncture actuelle ne nous incite pas à verser dans un optimisme surfait car quelques dossiers, tels que FORTA ou la réforme des entreprises, pourraient mettre une pression supplémentaire sur nos futurs exercices comptables.

Il sera aussi important, lors de la prochaine acceptation du budget, de se souvenir que tout nouveau projet, qu'il soit bon ou moins bon, doit s'accompagner d'un plan financier prouvant son autofinancement.

Pour terminer, je vous propose d'accepter l'arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2016. A l'unanimité, le groupe PDC vous invite à en faire de même. Merci pour votre attention.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), présidente de groupe : Les chiffres ayant été largement commentés, nous allons nous limiter à quelques brèves considérations générales concernant les comptes 2016.

28 millions d'investissements nets seulement pour l'année écoulée ! C'est plutôt interpellant et c'est surtout trop peu ! Nous sommes bien en-dessous de la moyenne des dernières années.

Pris en étau entre une planification d'investissements et le budget, on manque sérieusement de flexibilité ! Si on peut expliquer les choses, ce niveau très bas d'investissement n'est, à notre sens, pas idéal pour développement de notre Canton.

Il faut s'interroger sérieusement sur une manière de faire qui permette une plus grande latitude tout en gardant la maîtrise des dépenses. Ces interrogations avaient d'ailleurs été soulevées lors du débat sur la planification des investissements 2017-2021. Réflexions qui seront à nouveau mises au débat par le dépôt d'interventions. Car 97,4 % d'autofinancement selon MCH2, ce n'est pas forcément nécessaire. Le seul point positif : la diminution de la dette que cela a permis.

L'attribution de la BNS a réduit la perte à 7,4 millions, ce qui est proche du budget, sans toucher à la réserve conjoncturelle. Elle pourra toujours nous être utile plus tard. Pour rappel, aucun versement de la BNS n'était inclus dans le budget 2016. Il a ainsi pu être traité de manière extraordinaire, ce qui ne pourra pas être le cas pour cet exercice... C'est donc un élément qui doit être neutralisé si l'on veut comparer d'un exercice à l'autre.

Concernant OPTI-MA, c'est le deuxième exercice qui profite de ses effets. Le résultat montre que la démarche était nécessaire. Ce n'est pas moins de 18,8 millions qui influent sur le résultat. Ce n'est donc pas rien. Deux remarques toutefois à ce propos.

Lorsqu'un programme d'économies est lancé, tel que celui d'OPTI-MA, il nous semble important, voire indispensable, qu'une évaluation des effets se fasse pour que les mesures qui ont été décidées ne coûtent pas plus cher au final. Dans un tel processus, il est parfaitement normal que des adaptations soient faites car rien ne doit être figé. Il y a bien entendu un suivi de la mise en place des mesures – dont on salue le minutieux travail qui est fait – mais, pour l'heure, nous ne sommes pas tout à fait convaincus que les effets de certaines mesures ne soient pas contre-productifs. Et, deuxièmement, il reste fort à faire au niveau structurel.

A relever la stagnation des revenus fiscaux si l'on fait abstraction d'éléments extraordinaires et, comme le relève le rapport, il y a une part d'incertitudes non négligeable pour les années à venir. Et, finalement, des charges de transfert qui ne cessent de croître et qui limitent aussi notre champ d'action !

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire mais je vais m'arrêter là.

En résumé, il y a une bonne maîtrise des coûts en termes de comparatif budgétaire avec un gros bémol au niveau des investissements.

Concernant le rapport du Contrôle des finances, rien de particulier à signaler, hormis – et j'y tiens – l'excellent travail de ce service. Je profite de les remercier pour leur disponibilité et leurs bons conseils.

Le groupe PCSI va donc accepter les comptes 2016 ainsi que le rapport de révision des comptes.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** Permettez-moi, en préambule, de remercier les rapporteurs des différents groupes, membres de la CGF, pour la confiance accordée au président de notre commission, dont le rapport extrêmement complet est le reflet des discussions tenues lors des séances d'examen des dossiers, suivies d'une acceptation unanime des propositions finales qui ont été faites.

Cette acceptation est d'autant plus méritoire qu'elle fait référence à un exercice négatif...

Qui dit négatif dit évidemment maintien d'une dette toujours trop élevée et ce n'est pas la fluctuation de l'ordre d'un petit million qui contredira cette appréciation.

Qui dit négatif dit également trop de dépenses ou dépenses excessives ! Trop peu de recettes ou recettes insuffisantes ! En tous les cas, c'est un engagement à poursuivre les efforts, notamment dans l'application de mesures correctives, telles que celles qui ont été préconisées et déjà partiellement pratiquées dans le cadre d'OPTI-MA et qui nécessiteront d'être suivies à leur terme. C'est également une volonté et un engagement à poursuivre des réflexions sur des pistes d'améliorations et des mesures concernant le fonctionnement de l'appareil administratif étatique, les engagements à prendre et les coûts occasionnés mais également de ne pas négliger les rentrées potentielles espérées !

Pour un canton sain, attractif et volontaire quant à son avenir, il faut une activité économique saine, positive et pérenne !

C'est vrai que les signes actuels ne sont pas des plus réjouissants dans nos communes, dans notre Canton, dans notre pays... Qu'en sera-t-il si le tassement dû au franc fort se poursuit, si la consommation passe par le recours à des achats hors de nos frontières... ? ...et si nos entreprises, nos commerces voient leur activité de production et la consommation se réduire ?...

Le résultat sera vite visible : moins de places de travail... moins d'impôts... moins de moyens pour le ménage cantonal !

N'oublions pas que la République et Canton du Jura est aussi un vecteur du développement économique, pas seulement comme promoteur et organisateur mais également comme consommateur et investisseur de proximité !

A ce titre, nous pouvons regretter que certaines dépenses et engagements financiers dits de proximité souffrent encore et toujours de coups de freins parfois douloureux...

Je prendrai pour exemple, et vous ne serez pas étonnés du sujet que j'aborde, celui relatif aux investissements et aux dépenses d'entretien du réseau routier cantonal ! Quelques chiffres sont à ce jour très révélateurs et représentatifs des préoccupations du monde professionnel de ce secteur, qu'il s'agisse des ingénieurs, des entrepreneurs ou des fournisseurs. J'ai eu la curiosité de reprendre des chiffres sur les exercices 2014 à 2017, qui sont les suivants pour le compte d'investissement du Service des infrastructures :

- 2014 : dépenses de 9,4 millions.
- 2015 : au budget 7,3 millions, dépenses effectives de 5,9 millions (non-dépense : 20 % du budget).
- 2016 : au budget 8,7 millions, dans les comptes des dépenses de 5,3 millions (40 % de non-dépense du montant budgété).
- 2017 : budget à 8,7 millions; nous osons espérer pouvoir approcher ce chiffre de manière beaucoup plus conforme aux espérances.

Les différences ne sont pas des économies faites mais des investissements reportés pour différentes causes inhérentes aux procédures (préparation des dossiers, démarches d'opposition, autres entraves directes, j'en passe et des meilleures...) On cite dans le rapport une terminologie plutôt élégante en parlant de «décalage temporel».

Après des engagements réguliers durant trente ans, Transjurane oblige, les professionnels du secteur de la construction subissent un retour de manivelle douloureux mettant en péril des places de travail, des engagements et la formation d'apprentis et la viabilité parfois mais souvent la restructuration de plusieurs de nos entreprises et bureaux de mandataires !

Accessoirement, ces non-dépenses causent de grosses préoccupations concernant la sécurité, pour les usagers, sur un réseau dont l'entretien de préservation subit chaque année un retard toujours plus conséquent ! Certains tristes constats d'accidents sont malheureusement là pour le confirmer.

Enfin, et pour l'avenir, il ne faudra pas regretter l'engagement imposé au canton sous forme de contribution au fonds FORTA, dont, rappelons-le, l'une des premières étapes devrait offrir une amélioration sur un tronçon routier ex-cantonal, futur national. De même s'agissant du FAIF (fonds d'amélioration des infrastructures ferroviaires) qui va coûter 6 millions au Canton; ce n'est pas un manque à gagner comme cela apparaît dans la statistique financière, c'est un effort, c'est une dépense. Je me permets, à ce sujet, de soumettre à votre réflexion un petit calcul sachant que, durant trente ans, notre Canton a bénéficié de la manne fédérale à hauteur de 95 % des coûts de la Transjurane.... peut-être était-il aussi temps que la collégialité intercantonale et intermodale, par les investissements et les engagements FORTA et FAIF, nous sollicite sous une forme compensatoire : un demi-millénaire, cinq siècles, cinq cents ans de contribution jurassienne au fonds FAIF ne seront pas encore suffisants pour couvrir la part que la Confédération a investie dans la Transjurane ! Je vous laisse y réfléchir.

Voilà les quelques réflexions complémentaires que je souhaitais apporter au traitement de ce dossier.

En conclusion, vous aurez bien compris que le groupe PLR approuve très largement et à l'unanimité les comptes et le rapport du Contrôle des finances. Je vous remercie de votre attention.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Noir, noir, noir... Il m'aurait été agréable à plus d'un titre, comme vous pouvez bien vous l'imaginer, de commencer mon intervention par ces trois mots à l'instar de certaines communes lors de la présentation des comptes 2016. Je fais une parenthèse pour me réjouir quand même de cet état des finances communales qui s'améliorent et de voir que la plupart des communes bouclent avec des bénéfices au-delà de ce qui était prévu, ce qui démontre une fois de plus que le Canton, avec tous les efforts qu'il doit faire, a toujours renoncé, comme nous l'avons dit, à faire des reports de charges sur les communes. C'est un discours qui revenait habituellement mais il est vrai que, maintenant que les communes font du bénéfice, on n'entend pas que, finalement, ce n'est pas tout à fait la réalité telle qu'elle était décrite par certains députés au travers des années ! Mais c'est heureux que les finances communales s'améliorent. Ce que nous pouvons regretter, c'est que celles du Canton ne suivent pas le même chemin, en tout cas pas pour ce qui concerne l'exercice 2016.

En effet, après deux exercices bénéficiaires, place désormais à la couleur rouge avec un déficit de 7,4 millions. Ce résultat pourrait être jugé à première vue comme peu favorable. Toutefois, le Gouvernement l'estime tout de même satisfaisant. Pourquoi ? Deux raisons l'expliquent en particulier :

Premièrement, la réserve pour risques conjoncturels, essentielle pour accompagner, à temps, les défis à venir, est conservée. Il n'a pas été nécessaire de dissoudre les 9,5 millions comme prévu. Ainsi, le niveau de la réserve est maintenu à hauteur de 26,5 millions malgré les nombreuses incertitudes qui accompagnaient l'élaboration du budget.

Deuxièmement, le Gouvernement tient à relever le bon travail réalisé par le personnel de l'Etat en matière de gestion des deniers publics. Nous l'observons par la gestion rigoureuse des rubriques des biens et services, par la mise en place des mesures OPTI-MA ou encore par le travail réalisé dans le cadre du processus budgétaire. La qualité des estimations est en effet à relever. Notre Canton, par sa taille, sa proximité et la structure de sa population, a l'avantage de présenter des budgets assez fiables. Il y a certes toujours des imprévus positifs ou négatifs mais, l'un dans l'autre, je tiens à relever l'écart de 0,03 % dans les charges de transferts qui s'élève à 432 millions (soit un écart de 140'000 francs). La qualité régulière des estimations en matière de fiscalité est également à relever. Les impôts directs des personnes physiques et morales qui, globalement, représentent 279 millions présentent un écart, par rapport aux prévisions, de 188'000 francs ou 0,07 %. Les éléments que nous ne pouvons pas maîtriser ont été appréciés de manière professionnelle sans, comme on peut l'entendre parfois, vouloir embellir ou au contraire rendre un budget volontairement pessimiste pour justifier des mesures d'économies. Je reviendrai certes ultérieurement sur la difficulté d'émettre des prévisions en matière d'investissements puisqu'il en a été largement question ce matin.

Je me permets de rappeler brièvement les principaux écarts par rapport aux prévisions :

Le principal écart correspond au versement de la BNS. La banque centrale a présenté des résultats intermédiaires, en 2015, qui laissaient percevoir un bouclage moins favorable pour la Confédération et les cantons. Finalement et suite à un rebond des marchés financiers en dernière partie de l'année, la BNS a pu nous verser 5,8 millions alors qu'aucun franc n'était attendu. Je me permets juste d'insister sur le fait que ce montant correspond à une participation aux excédents, qui

fait l'objet d'une convention entre la Confédération et la BNS, les cantons n'étant que consultés. Il ne s'agit non plus pas d'un dividende.

Je présenterai les autres écarts par catégorie de charges ou de recettes.

Au niveau des charges :

Alors que les effectifs sont conformes au budget, les charges en personnel se sont avérées supérieures de 1,9 million par rapport aux 258 millions prévus, soit 0,7 % de différence. Les principales progressions ont soit un caractère unique soit un caractère difficilement prévisible au moment de l'élaboration du budget.

Les charges de biens et services présentent une sous-utilisation de 4,2 millions.

L'augmentation des subventions dans le domaine social et santé de 6,2 millions a pu être compensée par plusieurs autres aides financières qui, finalement, se sont avérées moindres que planifiées.

Au niveau des recettes, hormis la bonne nouvelle en provenance de la BNS, déjà mentionnée, il convient de relever :

- D'une part l'amélioration des impôts spéciaux de 3,4 millions liée principalement aux gains de loterie et aux transactions immobilières.
- D'autre part la diminution de revenus de transferts de 2,6 millions en lien avec la baisse de certaines charges.
- Et, finalement, la non-dissolution de la réserve à hauteur de 9,5 millions.

Comme cela a été dit déjà à cette tribune, le déficit serait supérieur de 19 millions sans les mesures OPTI-MA. Il n'est pas naturel de proposer des mesures d'économies; il n'est pas naturel de les défendre et de les approuver; il est encore moins naturel de les mettre en place. Personne ne fait cela de gaieté de cœur, c'est clair; il faut se faire violence par rapport aux conséquences qui ne font pas plaisir. Toutefois, comme l'exige la situation, le but est naturellement de parvenir à un taux de 100 % de réalisation pour les mesures OPTI-MA. Cela n'est pas seulement un souhait; ce taux de réalisation représente une exigence par rapport aux perspectives de l'évolution des besoins et des recettes fiscales.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur l'évolution des effectifs des enseignants. Monsieur le député Stettler, soyons honnête, s'il vous plaît ! Nous avons clairement indiqué, dès la présentation de la statistique financière, que ce chiffre n'était qu'un changement de comptabilisation puisque nous voyons apparaître dans ces comptes, par souci de transparence et à l'intention du Parlement aussi, que des personnes qui étaient payées, donc qui recevaient un salaire, et qui soit n'étaient pas mensualisées et l'ont été, soit n'étaient simplement pas comptabilisées parce qu'on ne savait pas combien cela représentait, se retrouvent tout à coup dans les effectifs par souci de transparence. Et je vous l'ai dit... et je lis pour ne pas me tromper ce que je vous ai dit le 16 mars à la présentation de la statistique financière : «L'effectif du personnel enseignant a passé de 955,48 à la rentrée scolaire 2015-2016 à 962,07 à la rentrée scolaire 2016-2017. Ce dernier chiffre intègre, comme déjà indiqué au budget 2017, une dizaine de personnes anciennement payées à la tâche qui sont depuis 2016 mensualisées et ainsi ajoutées aux EPT. De plus, huit EPT sont intégrés dans les effectifs dès août 2016 à titre de remplacement». Donc, si on fait l'addition de tout cela, on peut constater que non seulement nous avons une stabilité mais nous avons presque même une diminution de

ces personnes, qui étaient de toute façon payées mais qui n'émergeaient pas toutes à la statistique des effectifs. Alors, cela a été dit et rappelé. C'est vrai que, des fois, on oublie, d'où ce rappel des informations que je vous avais données pour qu'à l'avenir, vous puissiez faire des comparaisons qui soient justes, s'il vous plaît !

Au niveau des investissements, l'année 2016 correspond à l'achèvement du tronçon autoroutier A16 et des investissements importants pour ce projet historique. Alors, Monsieur le député Parietti, la fin de l'A16 était connue depuis un certain nombre d'années. Venir dire à cette tribune que les bureaux d'ingénieurs, les entreprises de génie civil ont dû adapter leurs structures, ont dû adapter leurs effectifs... oui, bien sûr, malheureusement mais nos finances ne nous permettent pas de suppléer au 95 % que la Confédération nous versait pour ces chantiers ! Et les entreprises le savaient. Donc, il s'agit bel et bien, à un moment donné, dans une politique entrepreneuriale dont les entreprises jurassiennes sont tout à fait compétentes, d'adapter petit à petit leurs structures, à notre grand regret aussi mais... enfin... on ne peut pas se substituer clairement à ces importants montants qui ont été investis.

Les investissements 2016 de l'Etat s'élèvent à 28,5 millions alors que le budget se basait sur 35,1 millions. Cet écart est principalement expliqué – vous l'avez dit, Monsieur le Député – par des décalages temporels dans la réalisation des travaux.

Depuis l'introduction du frein à l'endettement, il s'agit certes du plus grand écart. Auparavant, des investissements urgents non prévus – ces fameux crédits supplémentaires que les députés n'aiment pas – permettaient justement de réduire les écarts. Globalement, entre 2010 et 2015, l'écart moyen est seulement de 1,3 million. L'année 2016 a également la particularité de ne pas avoir fait l'objet de mauvaises nouvelles au niveau des investissements. Le Gouvernement regrette tout de même cette sous-utilisation du budget et ne peut maîtriser le calendrier de tous les projets. Nous sommes conscients des efforts réalisés par chacun lors de l'adoption du budget pour respecter le frein à l'endettement. Et, ici, j'aimerais rappeler quand même qu'aux yeux de tous les analystes, nous disposons du frein à l'endettement le plus souple qui soit connu et qui n'empêche absolument pas, justement, de faire des choix politiques. Discutez avec vos collègues valaisans, discutez avec vos collègues fribourgeois, discutez avec vos collègues saint-gallois et vous verrez ce qu'il en est exactement de l'utilisation du frein à l'endettement.

Le taux du degré d'autofinancement de 96 % n'est certes pas négatif en soi d'ailleurs. Toutefois, le Gouvernement est conscient de l'objectif de lisser les efforts d'investissements dans le temps. Les pics d'investissements ne sont ni bons pour nos entreprises ni bons pour le frein à l'endettement. Nous réfléchissons d'ailleurs à disposer de quelques projets prêts à être réalisés qui pourraient être avancés en cas de retard dans différents projets prévus. Par exemple, à noter également que, dès le budget 2017, les travaux de maintenance et d'aménagement routiers figurent comptablement sous la même rubrique budgétaire. Cette fusion des rubriques comptables permet de procéder au suivi des investissements routiers dans le cadre d'une seule et même enveloppe budgétaire, ce qui offre de la souplesse. Concrètement, des travaux de maintenance pourraient être accélérés en cas de retard dans l'aménagement routier. Donc, voyez que le Gouvernement ne reste pas sans rien faire pour gommer ces difficultés.

Toujours dans le domaine routier, où les principales sous-utilisations ont été constatées, un point de situation effectué tout récemment – donc sur le budget 2017 – indique que les moyens financiers 2017 seront intégralement utilisés et même d'un niveau supérieur au budget. En effet, deux projets peuvent provoquer un dépassement du budget 2017, à savoir la piste cyclable Delémont–Soyhières et le rattrapage dans les travaux en lien avec le chantier le Noirmont–Le Boéchet.

Alors, Mesdames et Messieurs les Députés, attendons avant de jeter aux gémonies notre frein à l'endettement.

Encore quelques indications, Monsieur le député Parietti, sur le FAIF et FORTA. Vous avez une drôle de notion de la solidarité confédérale, Monsieur le Député, parce que nous avons construit cette autoroute et nous avons eu droit à une participation de la Confédération par rapport à nos capacités financières. Donc, je crois que vouloir mettre en lien ce que la Confédération a payé pour des diminutions d'investissement dans notre région, c'est quand même oublier que la solidarité, elle a parfois un prix et parfois un coût... et c'est aussi le coût de cette autoroute.

Quant au FAIF, 6 millions par année, c'est vrai mais pour améliorer le réseau ferroviaire sur l'arc lémanique et dans les grandes villes suisses (Berne, Lucerne) et péjorer notre situation à nous. Comprenez que le Gouvernement n'ait pas tout à fait la même lecture que vous des 6 millions qui y sont consacrés.

Quant au FORTA et notamment à l'amélioration de la liaison Delémont–Bâle, si la prise en charge des coûts de maintenance se fera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour l'amélioration de la route pour en faire une réelle route nationale entre Delémont et Bâle, nous ne sommes malheureusement pas dans le premier paquet, comme vous l'avez indiqué. Ce ne sera pas une des premières priorités mais, malheureusement, il faudra bien attendre les choix des Chambres fédérales qui pourraient, au mieux, nous positionner ce projet dans les années 2030. Donc, voyez qu'il n'y a pas lieu vraiment de trop se réjouir et de donner des informations concernant ces deux projets.

Finalement, en revenant à l'exercice 2016, la conjugaison des deux comptes, à savoir de résultat et d'investissement, et les mouvements à l'interne du bilan ont permis de réduire la dette de 1 million – ce n'est pas petit, ce n'est pas grand, c'est 1 million – de 318 millions à 317 millions.

Pour terminer, j'aimerais en premier lieu remercier l'ensemble des membres de la commission de gestion et des finances, qui ont épluché les 500 pages du grand livre des comptes. La prochaine édition, à savoir les comptes 2017, sera établie selon le nouveau logiciel comptable avec des économies de pages à la clé. Donc, vous aurez moins de lecture. Il y aura toujours autant de rubriques mais un peu moins de pages !

Merci au président de la commission de gestion et des finances pour son regard toujours critique (dans le bon sens du terme évidemment) et pour ses analyses les plus fines qu'il porte dans les données financières transmises à l'attention du Parlement et plus spécifiquement à la CGF.

J'aimerais conclure en remerciant également, en particulier, mes collègues et le personnel de la fonction publique, qui s'engage sans compter afin d'améliorer encore la qualité de la gestion financière et des prestations.

En conclusion, le Gouvernement vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, d'approuver les comptes 2016 de la République et Canton du Jura.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 58 députés.*

**Le président :** Je vous propose de prendre encore le point 7.

## 7. Rapport 2016 du Contrôle des finances

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Selon la loi sur les finances cantonales, le Contrôle des finances (CFI) est l'organe de l'Etat qui vérifie la conformité de la gestion financière et administrative sous les angles juridique, comptable, économique et informatique. Le rapport annuel 2016 nous permet de constater que ces différents critères ont été scrupuleusement travaillés lors des contrôles.

Les 73 révisions effectuées en 2016 se répartissent à raison de 55 % pour les unités administratives et de 45 % pour les entités externes. Le nombre de 73 révisions est en légère augmentation par rapport au deux dernières années, respectivement celui-ci correspond à la moyenne des quatre dernières années. En fait, le CFI, malgré différents mandats qui lui ont été attribués notamment par le Gouvernement, deux départements et l'OFROU, a pu commencer à résorber le retard accumulé depuis février 2014. Je rappelle que, depuis cette date, le service doit tout particulièrement composer avec la forte réduction du temps de travail d'un réviseur en raison d'un accident qu'il a subi dans le cadre professionnel. De plus, le CFI est aussi tenu de privilégier, par rapport aux contrôles des unités administratives, les rapports de révision qu'il doit fournir annuellement à différents organismes externes. Eu égard à ce qui précède, l'objectif du CFI de s'efforcer à contrôler, dans un délai inférieur à quatre ans, les diverses unités administratives et autres contrôles externes, est plus difficile à tenir. A ce sujet, je vous laisse le soin de vous référer aux annexes 1b et 3 qui mentionnent les 17 unités administratives ainsi que les 16 institutions et associations subventionnées par le Canton non révisées depuis trois ans et plus. Le CFI considère que le risque d'un contrôle retardé est modeste aussi bien pour les unités administratives que pour les organismes extérieurs relevés dans les annexes précitées. Je relève aussi ici que le chef du CFI démontre, dans ses rapports annuels, qu'il sait mettre l'accent sur les entités dont il juge qu'une révision est pertinente. En ce qui concerne la totalité des révisions de l'année écoulée, le CFI a émis 146 recommandations, dont 131 sont régularisées. Les 15 recommandations qui sont encore à réaliser au 31 décembre 2016 s'ajoutent au solde des 3 qui étaient déjà en suspens un an auparavant. Ce dernier chiffre démontre que le CFI suit de près la régularisation des recommandations en attente, qui s'élevaient à 17 au 31 décembre 2015. Comme d'habitude, nous aurons l'occasion de faire le point de la situation sur ce qui précède lors de nos rencontres régulières avec le chef du Contrôle des finances. Le nombre de 146 recommandations émises en 2016 est supérieur à celui de la moyenne des cinq années précédentes, soit 126 recommandations, mais très loin des 297 et 220 recommandations des années 2007 et

2008. Au sujet de la réduction des recommandations émises par le CFI par rapport à certaines législatures précédentes, je tiens à relever les améliorations qui sont apportées conjointement avec les services dans la gestion de leur secteur d'une part et l'engagement des personnes concernées, à savoir principalement les supérieurs hiérarchiques et les comptables, pour les régulariser dans les meilleurs délais d'autre part.

Le rapport d'activité 2016 du CFI, qui est très bien détaillé, nous permet à nouveau de constater la pertinence des contrôles après un changement de responsables ou de comptables d'unité administrative ou d'institution externe. Effectivement, les recommandations émises à cette occasion permettent ainsi de remédier très rapidement aux anomalies constatées. L'année dernière, le CFI a également assumé, pour quelques cas, sa mission qui est de déceler d'éventuelles faiblesses dans la tenue des comptes et dans la gestion financière, de les prévenir et de conseiller les responsables. Les fiches-résumés qui composent le rapport les font ressortir d'une part comme elles font ressortir également de nombreuses autres informations sur le fonctionnement de nos institutions d'autre part. Je vous laisse donc le soin de vous y référer. Je souhaite toutefois relever ici que les contrôles effectués en 2016 par le CFI ont permis de récupérer un cumul moins important de montants qu'en 2015 mais non négligeables pour les finances de l'Etat. A ce sujet, j'apprécie la perspicacité du CFI d'une part et son insistance lorsqu'il le juge nécessaire d'autre part. Je salue également ses investigations et ses analyses fouillées qui permettent de détecter et de corriger des opérations ou des procédures autres que comptables.

Comme ces dernières années, je ne souhaite pas reprendre à cette tribune un sujet plus particulièrement qu'un autre. D'ailleurs, ce document est accessible sur le site internet du Canton. Par contre, je tiens à souligner que la CGF suit très activement la régularisation de certaines des recommandations émises par le CFI et qu'elle continuera ce même engagement à l'avenir. Ce qui est important, c'est que les recommandations du CFI soient suivies d'effets, à savoir : que les erreurs soient corrigées, que les procédures soient respectées, que, cas échant, des dispositions soient prises et mises en application afin que les manquements constatés ne se reproduisent plus. Finalement, que la régularisation des recommandations ainsi que les mesures décidées soient contrôlées.

A la lecture des rapports annuels, nous pouvons constater que le CFI se préoccupe de la sécurité au niveau des systèmes informatiques d'une part et au niveau des accès d'autre part. Il est bien entendu que la CGF partage ce fait et qu'elle est également très soucieuse de la sécurité dans ces domaines. C'est donc avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance qu'un audit technique a été effectué durant l'année 2016 d'une part et que la plateforme de gestion des accès s'est encore améliorée l'année dernière d'autre part. Pour le surplus, je me réfère aux informations contenues aux pages 140 et 141.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de relever la question de la déclaration d'intégralité sous le point précédent de notre ordre du jour, je m'autorise à ne pas la reprendre ici.

En complément à ce que j'ai déjà relevé, je dirai que :

- aucun manquement grave n'a été constaté en 2016 en lien avec l'article 78, chiffre 1, de la loi sur les finances cantonales et le CFI n'a pas dû saisir la justice en application des dispositions de l'article 78, chiffre 2 de la même loi;

- la qualité des révisions est très bonne et les résultats enregistrés confirment aussi majoritairement la bonne gestion comptable et financière des unités administratives cantonales ainsi que des entités paraétatiques ayant fait l'objet d'un contrôle durant l'année 2016;
- lorsque des recommandations sont émises, elles sont suivies d'effets qui démontrent qu'à force de persévérance réciproque, on améliore aussi bien le fonctionnement des unités administratives que celui des institutions externes;
- la gestion du suivi des recommandations est très bien maîtrisée par le CFI.

Avant de conclure, je tiens à adresser mes chaleureux remerciements à Maurice Brêchet, chef du Contrôle des finances, ainsi qu'à toute son équipe. Ils sont tous dotés de solides compétences professionnelles et consciencieux dans l'accomplissement de leurs tâches.

Au nom de la CGF unanime, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à accepter le rapport annuel 2016 du CFI qu'elle a traité, y compris les «fiches-résumés», dans le cadre de six séances. Je vous remercie de votre attention.

**M. Thomas Stettler (UDC)** : Bien qu'avec des moyens en personnel restreints, aux yeux du groupe UDC, le CFI a accompli à satisfaction son mandat de policier des services cantonaux et des entités subventionnées.

Le groupe UDC tient aussi à relever que les manquements et erreurs décelés dans les services concernés sont, dans l'ensemble, mineurs. Ceci atteste d'une administration globalement bien rodée. Nous félicitons les entités administratives contrôlées qui n'ont pas reçu de recommandation du tout ainsi que celles qui ont rétabli sans délai les manquements relevés par les yeux de lynx du Contrôle des finances.

Par son chef Maurice Brêchet, le CFI tient régulièrement la CGF au courant des affaires traitées, ce que j'apprécie particulièrement.

Vous avez aujourd'hui, chers collègues députés, à vous prononcer sur le rapport de quelque 140 pages que vous avez certainement étudié à fond. Vous êtes enthousiastes à presser le petit bouton vert de votre pupitre. Le groupe UDC en fera d'ailleurs de même tout en félicitant les rédacteurs respectifs.

Avant ceci, et c'est avec plaisir que je constate qu'une partie de la presse s'intéresse aussi à cela, je me permets de vous rendre attentifs aux pages 12 à 21 du rapport; vous pouvez y constater que tout n'est pas rose dans la République. Ces pages concernent le Service de l'économie et de l'emploi, en particulier l'enveloppe que ce service attribue à Créapole. Les recommandations relèvent que la gestion de cette structure ne correspond pas à ce que l'on peut attendre d'une entité paraétatique.

A mes yeux, il s'agit du mouton noir du rapport 2016 et je vous en donne les raisons.

Premièrement, pour six employés, on se permet le luxe d'employer deux directeurs ! Donc deux directeurs, deux cadres et deux administratifs. La masse salariale des quatre cadres a augmenté, en trois ans, de plus de 120'000 francs. En plus de ça, ils ont tellement bien travaillé que le conseil d'administration leur accorde des bonus annuels variant entre 19'000 et 29'500 francs ! On se croirait dans une banque ! Un conseil d'administration rémunéré par forfait annuel sans justificatif. Ces forfaits annuels représentent un nombre d'heures de travail variable valorisé à 200 francs de l'heure. Voilà, il ne faut pas être pingre quand on cherche les meilleurs. Et quand

on est responsable d'une entité de six employés dont deux directeurs, c'est vrai que c'est lourd, très lourd, vous ne trouvez pas ? Vaut mieux en rire que de s'en énerver !

Si on s'intéresse au fonctionnement, il n'y a plus à rire, cela devient grave. Une recommandation concerne des subventions surfacturées à l'Etat car la direction n'est pas en mesure de déterminer qui a travaillé combien d'heures sur un projet... Alors, hop, on facture 150 francs de l'heure comme s'il n'y avait que le directeur qui travaille sur le dossier. Vaut mieux être sûr. Pire encore, à la demande du CFI de démontrer la traçabilité financière, le directeur refuse de donner les informations alléguant qu'il s'agit de sa gestion personnelle des ressources, donc de sa forme de management.

Je dois me rappeler cette phrase pour expliquer autrement à ma femme que ce n'est pas le bordel dans mon bureau : «sa gestion personnelle des ressources, donc sa forme de management».

Mais le sommet n'est pas atteint. Alors, j'y viens. Un employé, engagé à 100 % à Créapole et au bénéfice des bonus précités, gère parallèlement deux entreprises. Une Sàrl et une SA active dans les domaines innovants. Par hasard, la Sàrl, dont l'employé en question n'est ni plus ni moins que son directeur, a été l'un des partenaires principaux d'un mandat conduit par Créapole SA. Bien entendu que la SA est aussi active dans ce domaine et est la source pour écrémer les mandats et les subventions cantonales.

Inquiet de ce constat, le CFI recommande au Service de l'économie et de l'emploi d'être attentif à un éventuel conflit d'intérêts. Moi, je suis bien plus tranchant : Ici, ça sent le pourri et il faut agir immédiatement ! Le groupe UDC attend du ministre en charge de l'économie qu'il mette de l'ordre rapidement si ce n'est pas déjà fait.

Voyez-vous, même le Contrôleur général des finances est parfois trop gentil dans l'appréciation des recommandations. Pourtant, nous lui réitérons notre confiance totale en acceptant, à l'unanimité, son rapport.

**M. Loïc Dobler (PS)** : Je dois dire que c'est plutôt rare que je sois totalement d'accord avec l'UDC et je prends à partie ici l'ensemble des membres de la commission de l'économie, que ce soit l'actuelle ou la précédente, qui peuvent témoigner que, depuis des mois mais surtout des années, et je tiens à le préciser, des années et cela ne concerne donc pas forcément et uniquement le Gouvernement actuel, la commission de l'économie s'interroge sur le fonctionnement de Créapole. Elle a déjà visité à maintes reprises Créapole sans en savoir vraiment plus sur le fonctionnement de cette structure.

Et ceci est particulièrement détestable quand on sait les efforts que l'on demande aux différents services au niveau de la rigueur budgétaire et que, là, par contre, on semble pouvoir dépenser de l'argent à tout va et sans qu'il y ait vraiment de contrôle ! Je vous remercie de votre attention.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : J'essaierai d'être bref parce que beaucoup de choses ont déjà été relevées par le président de la commission. Alors, je relèverai essentiellement les points positifs et je m'arrêterai deux secondes sur le dossier Créapole dont on vient de parler.

Quelques sujets de satisfaction qui ont inspiré le Gouvernement à la lecture du rapport du Contrôle des finances :

- Tout d'abord, aucun manquement grave n'a dû nous être signalé en 2016 et idem pour la justice à laquelle le CFI n'a pas été contraint d'avoir recours.

- Deuxièmement, le CFI a fait du bon travail et il faut préciser encore que ses 146 recommandations sont largement acceptées par les responsables des entités auditées.
- Troisièmement, la majorité des rapports établis en 2016 ne contient aucune recommandation, ce qui est aussi une excellente image de tous ces employés qui ont le souci de présenter leurs comptes sans aucun problème.
- Quatrièmement, les investigations de nos contrôleurs confirment généralement la bonne gestion comptable et financière des unités administratives et des autres entités soumises à son analyse. Nous tenons aussi à relever la bonne collaboration qu'il y a eue entre le CFI et les différentes entités administratives.

En ce qui concerne Créapole, j'aimerais ici préciser que c'est à la demande du Gouvernement et du Département que le CFI s'est rendu dans cette entité pour apporter de la transparence. Au terme des constats qui sont faits par le CFI, il s'agit surtout de problèmes de transparence et de communication d'informations. Cela nous a permis, forts de ce constat, de négocier avec Créapole un nouveau contrat de prestations qui corrige toute une série de points – qui n'étaient pas suffisamment clairs, pas suffisamment précis dans le précédent contrat de prestations – et celui-ci sera finalisé prochainement. Il apportera les modifications qui sont nécessaires au fonctionnement de Créapole, non pas tellement au fonctionnement interne de celui-ci mais bien plutôt aux relations qui doivent être claires, franches, transparentes, entre le Gouvernement et cette entité choisie pour favoriser le développement économique de notre Canton. Donc, sachez que le Gouvernement a tiré les enseignements et que les choses devraient être logiquement réglées dans le cadre du nouveau contrat de prestations.

A ce stade, je tiens également à remercier le chef du Contrôle des finances, ses collaboratrices et collaborateurs pour le travail effectué. Et j'invite les députés à accepter ce rapport.

**Le président** : Nous devons prendre une position sur le rapport. Je vous invite dès lors à voter.

*Au vote, le rapport est accepté par 58 députés.*

**Le président** : Voilà, chères et chers collègues, avant de passer à la réception officielle des autorités de Moutier, qui va débiter à 11.10 heures, prenez un peu de temps. On va essayer d'aérer le plus possible la salle avant d'accueillir nos invités. Donc, à 11.10 heures, les débats vont reprendre.

*(Entrée dans la salle des autorités communales de la ville de Moutier.) (Applaudissements.)*

**Le président** : Je vous laisse le soin de vous installer et, pour information, si des gens ne pouvaient pas voir cette réception officielle, je vous signale qu'à la salle Roger Schaffter, il y a une retransmission en direct qui passe également, où vous pourrez suivre les débats et les discours qui vont se succéder ici.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, Monsieur le Président du conseil de ville, Messieurs les membres de son bureau, Monsieur le Chancelier communal, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Madame la Présidente du Gouvernement, Messieurs les Ministres, Monsieur le Chancelier d'Etat, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs, c'est

avec une certaine émotion que j'ai le plaisir, en qualité de premier citoyen du canton du Jura, de m'exprimer aujourd'hui pour accueillir en notre sein la commune de Moutier, représentée par ses autorités. Au nom du Parlement jurassien, je vous souhaite la bienvenue chez vous !

Né quelques années avant les plébiscites ayant donné naissance à notre Canton mais aussi divisé le peuple jurassien, j'ai été imprégné du combat autonomiste en faveur de la réunion du Jura historique dès ma plus tendre enfance. Vous comprendrez dès lors qu'avoir l'opportunité cette année, de par ma fonction, de célébrer le retour de Moutier dans la famille jurassienne, et ce à quelques jours des commémorations du 23 juin, fait naître en moi un sentiment de joie et d'émotion.

Comment, à cet instant, ne pas repenser à toutes celles et ceux qui ont consacré leur vie, ou un moment de celle-ci, au combat pour l'indépendance jurassienne ? Je pense notamment à ceux qui ont disparu. Ces personnes ont-elles entendu ce moment de liesse, de libération du peuple jurassien dimanche dernier ? J'en suis convaincu et j'aime à imaginer le bonheur et la fierté qu'ils ressentiraient aujourd'hui, même si demeure la blessure de ne pas voir l'entier du peuple jurassien réuni. Mais je pense aussi à celles et ceux qui sont encore pleinement actifs et qui n'ont pas ménagé leurs efforts ces derniers mois pour parvenir à ce résultat. Je pense à toutes celles et ceux qui ont maintenu la flamme du combat jurassien durant plus de quarante ans. La République et Canton du Jura vous en sera toujours reconnaissante. Le peuple jurassien vous en est reconnaissant. Il n'y avait qu'à voir la foule présente dimanche dernier dans les rues de Moutier pour s'en convaincre.

Depuis ce dimanche 18 juin, je crois pouvoir dire que tous les Jurassiennes et Jurassiens se sentent un peu Prévôtois. Mais, surtout, on peut enfin dire et proclamer que les toutes les Prévôtoises et tous les Prévôtois sont enfin pleinement Jurassiens !

Si ce choix démocratique et ces retrouvailles nous remplissent de bonheur, ils en appellent aussi à notre responsabilité d'élus.

Notre responsabilité d'abord d'aller jusqu'au bout de la démarche initiée par la Déclaration d'intention des gouvernements de février 2012, en accueillant, nous l'espérons fortement, les communes de Belprahon et de Sorvilier dans notre Canton en septembre prochain. Les habitants de Moutier ont donné l'exemple, n'ayez pas de crainte à les suivre ! Nos bras restent grands ouverts pour vous. On regrettera au passage que les autorités communales de Grandval et de Crémines n'aient pas jugé opportun de laisser leur population se déterminer librement et démocratiquement sur leur avenir, surtout considérant la décision de Moutier.

Notre responsabilité ensuite de tout mettre en œuvre pour accueillir le mieux possible les Prévôtoises et les Prévôtois dans notre structure cantonale, en donnant corps aux engagements, et je parle bien d'engagements, proposés par notre Gouvernement et adoptés par notre Parlement le 26 avril dernier. On sait que le temps sera compté, que les années passent vite mais soyez assurés que tout sera fait pour que, le 16 décembre 2020, les élus de Moutier entrent dans cette salle par la grande porte pour s'installer à nos côtés, au sein de notre Parlement et, pourquoi pas, du Gouvernement.



Notre responsabilité enfin, que nous partagerons avec vous, de faire tout notre possible pour intégrer l'ensemble des Prévôtoises et des Prévôtois dans la maison jurassienne, quel qu'ait été leur choix dimanche dernier.

Et, là, je souhaite particulièrement m'adresser à celles et ceux qui sont déçus, tristes, voire fâchés du résultat de dimanche dernier. Et je salue leur présence du fond du cœur aujourd'hui. (*Une voix dans la salle : « Bravo »*) (*Applaudissements.*) Il n'y a vraiment aucune animosité de notre côté, aucune volonté d'ostracisme; sentez-vous les bienvenus dans le canton du Jura. Sachons travailler ensemble pour le développement de notre région, que nous aimons et qui le mérite. Vous trouverez, dans le Jura, des amis, une famille politique, avec laquelle je sais que vous aurez envie, comme nous tous, d'avancer et de faire avancer notre pays. Soyez rassurés, Moutier, son hôpital et ses écoles ne se porteront assurément pas moins bien, certainement mieux grâce au dynamisme que nous déploierons et à l'attention que, tous, nous y porterons. Le vote du 18 juin a libéré les énergies, de part et d'autre de la Roche-Saint-Jean, et nous saurons les canaliser et les utiliser pour le développement de Moutier et du canton du Jura.

Certains citoyens jurassiens pouvaient se poser la question de ce que la venue de Moutier changerait dans la vie quotidienne de notre Canton. Eh bien, cela va changer beaucoup de choses. Même si elle a toute son importance, ce n'est pas uniquement pour une question historique et sentimentale que les autorités et une grande majorité de la population de notre Canton se sont engagées fortement pour que le « oui » sorte des urnes dimanche dernier. Mais parce que nous sommes tous conscients et convaincus que l'arrivée de Moutier dans le canton du Jura va lui donner un nouveau souffle, un nouveau dynamisme.

A l'orée de ses 40 ans de souveraineté, le retour de Moutier dans la famille donnera au canton du Jura de nouvelles perspectives, qu'ensemble nous saurons définir, vers un avenir meilleur.

Je pense, Mesdames et Messieurs, qu'il est aussi le lieu aujourd'hui de faire part de notre admiration et de notre reconnaissance à celles et ceux qui ont œuvré jour et nuit, depuis plusieurs mois, afin de faire de Moutier une ville jurassienne. D'abord les autorités de Moutier que vous représentez ce jour, avec un clin d'œil également aux deux maires autonomistes ayant précédé Marcel Winistoerfer, MM. Jean-Rémy Chalverat et Maxime Zuber. Un grand merci et un bravo au comité « Moutier Ville Jurassienne » qui a su mener une campagne positive et enthousiasmante, proche des électeurs.

Mon admiration va surtout aux jeunes Prévôtoises et Prévôtois qui se sont fortement impliqués dans la campagne, avec imagination, pertinence, parfois impertinence, humour toujours, une maîtrise des nouvelles technologies et un dynamisme enviables. Qu'il faisait bon voir cette jeunesse jurassienne dimanche dernier dans les rues de Moutier. Je renoncerais tout de même ici, malgré l'insistance de certains membres de mon Bureau, à entonner la chanson phare de la Reine des neiges adaptée pour l'occasion par ces mêmes jeunes. (*Rires.*) Bravo et merci à la jeunesse; vous avez contribué à écrire l'histoire de notre pays et c'est l'entier de la jeunesse jurassienne, de Boncourt à Sorvilier, qui va bénéficier de l'entrain né de ce mouvement.

Je tiens également à remercier, sincèrement, notre Gouvernement pour son engagement décidé et serein dans cette campagne. Sa présidente Nathalie Barthoulot, MM. Charles Juillard, David Eray, Jacques Gerber et Martial Courtet, qui n'ont pas hésité à mouiller leur chemise, au sens propre comme au sens figuré, pour que Moutier nous rejoigne. Certains diront que c'était leur job. Oui... mais ils l'ont tous fait avec forte conviction et toute leur âme jurassienne. Partager leur joie, ce dimanche à 17h17, fut un moment inoubliable. Sauter de joie, se serrer dans les bras, la politique permet de vivre des moments fantastiques et de beaux moments d'amitié. Merci à eux et à leurs proches collaborateurs et collaboratrices pour leur immense travail.

J'aimerais en particulier saluer deux personnes qui ont fortement contribué dans ce dossier et sont présents ce jour : M. Daniel Rieder, Délégué aux affaires jurassiennes, qui va prochainement prendre de nouvelles fonctions, ainsi que le chancelier d'Etat Jean-Christophe Kübler, pour qui c'est ce jour la dernière apparition dans notre assemblée, du moins dans cette fonction. (*Rires.*) Merci à tous deux pour votre immense travail, votre dévouement pour le Jura... et tout le meilleur pour la suite.

Nos remerciements vont aussi aux maires des communes jurassiennes, présents en nombre ce jour, et qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour accueillir leur sœur Moutier. Les drapeaux ont flotté, les messages ont fleuri. Merci à vous !

Et je ne manquerai pas de remercier les médias jurassiens et leurs journalistes, qui ont su couvrir largement et avec professionnalisme ce sujet si important.

On peut saluer le fait que la campagne ait pu se dérouler dans une relative sérénité, sans les embrasements des années 70. Les précautions prises pour mener une campagne digne et posée, basée sur l'argumentation et le débat, auront certainement permis de convaincre plus d'un hésitant. Cela facilitera aussi la réconciliation de la population prévôtoise à l'heure où il s'agit d'œuvrer ensemble pour asseoir le nouveau statut de Moutier dans notre Canton.

Les prochains mois et les prochaines années seront intenses pour nos autorités. Négociation du concordat avec Berne, vote des populations et de l'Assemblée fédérale, modifications législatives et constitutionnelles, partage des biens, réforme des institutions cantonales sont autant de jalons qui vont accompagner notre quotidien politique jusqu'au transfert effectif de Moutier et des autres communes dans leur nouveau Canton. Les autorités de Moutier auront un plein rôle à jouer, ainsi que nous nous y sommes aussi engagés. La manifestation de ce jour, si elle se veut avant tout une fête, vise aussi à faire naître entre nous cet esprit de collaboration.

Chers et chères collègues députés, le 18 juin, nous le savons tous, aura marqué un tournant dans l'Histoire jurassienne mais aussi dans le cours de cette législature. Aujourd'hui, le travail commence. A nous de nous mettre à la tâche, avec le Gouvernement, pour que les habitantes et les habitants de Moutier et des villages qui la suivront soient accueillis de la meilleure des manières. On compte sur nous !

Encore une fois, Prévôtoises et Prévôtois, soyez les bienvenus chez vous ! Vive Moutier, Vive le canton du Jura ! Vive Moutier ville jurassienne ! (*Applaudissements.*)

Merci beaucoup. Monsieur le Maire, cher Marcel, la tribune du Parlement de la République et Canton du Jura est à vous !

**M. Marcel Winistoerfer**, maire de Moutier : Je regarde d'abord un peu. J'essaie de trouver une marque ou l'autre ! C'est fantastique !

Monsieur le Président du Parlement, Madame la Présidente du Gouvernement, chers Ministres, chères représentantes et chers représentants du peuple, chères présidentes et chers présidents des communes, cher Chancelier de la République et Canton du Jura, chers membres de l'administration cantonale et du Parlement, chers membres de la délégation prévôtoise, chers amis des divers organes de presse, cher public, Moutier est jurassienne. «On est chez nous» comme scandait la foule devant notre hôtel-de-ville dimanche en début de soirée. Nous sommes infiniment heureux d'être enfin là où nous aurions dû être depuis toujours. Quarante-trois ans, c'est long peut-être mais, en comparaison de l'éternité qui va nous réunir, c'est finalement dérisoire. (*Rires.*)

Aujourd'hui, il m'échoit la très noble tâche de tout d'abord vous saluer de la plus respectueuse des façons et de vous assurer ensuite que nous autres, Prévôtoises et Prévôtois, apporterons la part qui nous revient à la poursuite et au renouvellement de la construction de l'édifice jurassien.

Vous avez un Etat. C'est le fruit de votre travail et de votre imagination. Nous ne pouvions qu'admirer le résultat. Dès dimanche passé, nous pourrions participer à son incessante adaptation.

Les Jurassiennes et les Jurassiens sont fiers et heureux de vivre dans leur République et Canton et ils ont bien raison. Ils sont à la maison. Nous, nous arrivons avec nos intentions et nos attentes. Je suis certain que nous réussirons à réunir nos sensibilités et à utiliser l'apport des uns et des autres pour renforcer la cohésion de l'ensemble. Ce ne sont pas seulement 19 km<sup>2</sup> et 7'650 habitants supplémentaires qui s'ajoutent au domaine, c'est un souffle nouveau qui vous vient du sud. Il s'agit pour nous toutes et tous de nous apprivoiser, de brasser nos conceptions et de profiter de notre union pour modifier agréablement l'agencement intérieur.

C'est une période des plus enthousiasmantes qui s'ouvre à nous. Quitter une équipe, signer le transfert, trouver la bonne somme qui validera l'opération, élaborer une tactique innovante pour gagner et, surtout, dégager de la joie et du bonheur autour de nous, voilà ce qui nous attend. Toute proportion footballistique gardée, Moutier n'est peut-être pas Cristiano Ronaldo, mais je peux vous affirmer que mes concitoyennes et concitoyens ont aussi de la classe et certainement un brin de modestie supplémentaire. (*Rires.*)

Nous serons tous gagnants. C'est le message aussi que j'aimerais envoyer ce matin de Delémont aux Prévôtoises et Prévôtois qui n'étaient pas convaincus dimanche que le passage de Moutier au Jura était la bonne solution. Je compte sur vous toutes et tous, sur le concours de chacune et de chacun pour que notre nouvelle maison soit aussi la vôtre. Vous serez évidemment associés au processus et vos idées seront prises en compte. Avant d'être pleinement intégrés, nous ferons nos propositions, les débattons et influencerons le message final. Je suis certain que vous aussi y trouverez votre compte et me réjouis de votre collaboration active.

Si nous avons en cette fin de matinée la chance d'être réunis, nous le devons aussi à certaines actrices et à certains acteurs qui ont joué, dans notre affaire, des rôles majeurs et sans le concours desquels le film n'aurait certainement jamais été tourné. Je me dois, en ce cadre chargé de légitimité et d'histoire et en ma charge de président du conseil municipal, de relever quelques noms.

Je commencerai par les personnes de chez nous pour ensuite élargir l'horizon. Si je réitère ma grande reconnaissance à tous les membres des autorités de la ville de Moutier, au chancelier et à tout son état-major administratif, au peuple prévôtois d'avoir été conséquent avec ses options des trente dernières années et d'avoir fait le bon choix dimanche, je suis particulièrement honoré de citer quelques patronymes, six au total, celui d'une conseillère, ceux de deux conseillers de ville, celui d'un Franc-Montagnard d'origine mais Prévôtois de naissance, tous véritables chevilles ouvrières de «Moutier, ville jurassienne» et ceux, évidemment, de mes deux prédécesseurs.

Madame Chantal Mérillat qui incarne pour moi la véritable militante, toujours à l'éveil, toujours en marche pour reprendre une expression à la mode ces temps. (*Rires.*) Chantal aurait pu ou dû être mairesse de Moutier; elle n'en a jamais voulu à personne; au contraire, elle a continué à proclamer, avec une ardeur décuplée, son attachement à sa terre d'adoption. Une Wallonne super-jurassienne, une merveille en soi. Compter les heures passées à défendre la cause qui nous réunit nécessiterait plusieurs registres. Il en irait de même pour Laurent Coste, poète et barde, président de «Moutier, ville jurassienne» et du Mouvement autonomiste jurassien, de Cédric Erard, le Taignon que j'évoquais, un acharné, un authentique, un révolté, une pure merveille et de Valentin Zuber, l'intellectuel de l'équipe, un cerveau rempli d'émotion, digne représentant d'un sang croisé du Jura et des Pouilles. Avec Valentin, je veux rendre hommage à tous nos jeunes, Mylène, Toni et bien d'autres. Merci les jeunes de nous avoir tant aidés à rejoindre notre terre. Si je ne parle pas aujourd'hui des pères fondateurs, Roland Béguelin et Roger Schaffter, et de toi, Pierre-André ici présent, de François, de Serge et de quelques autres, c'est que j'en parlerai plus longuement demain à Porrentruy. Alors, j'en arrive enfin à mes prédécesseurs...

Jean-Rémy Chalverat tout d'abord qui a été le premier maire de la ville affilié à un parti autonomiste. Il avait réussi à inverser la tendance et à montrer que c'était possible. C'était très important. De 1986 à 1994, il a conduit Moutier vers son destin. Il a dégagé le chemin et préparé la voie – et Jean-Rémy, je suis sûr, ne m'en voudra pas – à celui qui aura véritablement porté l'affaire et qui nous aura permis de vivre les moments de liesse du 18 juin 2017.

Dès son arrivée et pendant plus de vingt-et-un ans, Maxime Zuber a littéralement crevé l'écran. Lui, l'enfant de Châtillon, nous a montré, à nous autres Prévôtois, comment empoigner un problème et comment le résoudre. Vous me direz que, pour un docteur en mathématiques, c'est la moindre des choses ! Je vous rétorquerai qu'il n'a pas fait que des maths sur ce coup-là. C'est le résultat d'un acharnement sans relâche, d'une abnégation et d'une ténacité à toute épreuve, d'une intelligence hors norme et d'une résistance de sportif d'élite qui lui a permis entre autres d'encaisser les coups et de repartir toujours plus fort.

Il aura tout fait et il leur aura tout fait, aux détracteurs impénitents et aux éternels fossoyeurs de l'idéal qui était le sien et le nôtre. Il a été si loin pour le défendre qu'il a même renoncé à jouir des instants qui auraient couronné son immense travail. Il m'a laissé cet insigne honneur alors qu'ils lui revenaient de plein droit. Maxime, merci, merci officiel, mais merci du cœur surtout pour cet inlassable travail. Moutier rayonnera dans le Jura et tu en es, à n'en pas douter une seconde, le principal instigateur.

Et puis, je me dois de dépasser le cadre de notre ville pour donner à ma gratitude toute l'étendue désirée. Je n'oublierai

jamais non plus tout ce que la République et Canton du Jura a fait pour que nous puissions vivre de tels instants d'émotion. Les ministres et vous aussi, les membres du Parlement, vous nous avez soutenus de la meilleure des façons.

Des engagements concrets, adéquats et équilibrés de l'Exécutif, ratifiés plus tard par le Législatif sur les conseils avisés de la commission des affaires extérieures et de la formation, magnifiquement dirigée par mon collègue footballeur Philippe Rottet de l'UDC.

Tu vois, Marc, ici, même ton parti était d'accord. Le Jura, c'est total, tu verras, t'auras vite beaucoup d'amis... Des engagements concrets, disais-je, qui auront conquis une majorité de nos concitoyennes et concitoyens. Mais autant que ces arguments factuels, ce sont à mes yeux l'attitude générale, toute de mesure, toute de retenue et de profond respect affiché par vous toutes et tous, qui ont convaincu certains indécis à suivre la voie du «oui».

Toutes les rédactions ont relevé la grande qualité de l'argumentation et la parfaite correction des partisans du passage de Moutier au Jura. Vous avez été plus qu'excellents. Madame la Présidente du Gouvernement, vous qui m'avez sans cesse redonné du courage, et vous, Monsieur le Président du Parlement, qui, au crochet de votre parapente avez survolé et surveillé notre ville, soyez ici profondément remerciés et je vous confie, chère Nathalie et cher Frédéric, la mission de relayer notre reconnaissance au sein de vos institutions respectives et, au-delà, à tout le peuple jurassien.

Mais, tout de même, j'aimerais relever ici et maintenant – et je suis là aussi certain que les autres membres du Gouvernement ne m'en voudront pas – l'extrême implication de Monsieur Charles Juillard dans le processus qui nous a concernés. Le président de la délégation aux affaires jurassiennes a tout simplement été extraordinaire sur ce coup. Plus qu'excellent dans toutes ses interventions et les débats, Charles m'a totalement épaté le soir de l'émission de Forum à Moutier. Il n'a pas hésité à passer plus d'une heure, au terme de la séance, à essayer de convaincre une solide table de solides partisans du «non» à voter «oui» trois semaines plus tard. Autant vous dire qu'il n'avait aucune chance ! Le pire, c'est qu'il en était tout à fait conscient. Il ne s'est pas démonté et a continué d'argumenter à peine perdue. Un exercice de style invraisemblable mais il a réussi à rompre la glace et à entrer en contact avec les opposants. Un moment que je n'oublierai jamais parce qu'il rassemblait des gens en total désaccord mais qui, tout de même, se respectaient. Charles, tu as été grand, très grand tout au long du chemin. Merci infiniment.

Et j'ajoute, si vous le permettez, que j'ai aussi été époustoufflé de l'aide que m'a apportée votre ancien collègue et actuel président du conseil d'administration de l'Hôpital du Jura, Monsieur Philippe Receveur, que j'ai dérangé plus d'une fois et parfois même lorsqu'il pensait pouvoir s'évader en moto. Pas très au fait des pratiques en matière de politique hospitalière, j'avais régulièrement recours à ses avis d'expert. Il profitait chaque fois aussi de me requinquer, au besoin, le moral.

Merci de tout cœur Philippe.

Et je termine mon petit tour de reconnaissance par l'administration de notre futur Etat et les deux trésors qui y régnent... Ils partent paraît-il. Jean-Christophe Kübler et Daniel Rieder ont toujours répondu à nos appels et nos repas et discussions en commun resteront dans ma mémoire comme des instants privilégiés d'aide et d'amitié. Merci d'avoir tenu et de nous avoir soutenus jusqu'au bout. Je ne peux que vous souhaiter le meilleur dans vos nouvelles activités.

Il me reste les présidents de commune, les maires dont je connais quelques exemplaires qui valent le détour (*Rires*), notamment ceux des trois chefs-lieux des districts du Canton. Joël, Pierre-Arnauld et Damien et tous les autres, vous êtes fantastiques.

Vous nous avez apporté votre soutien à «Faites la Liberté» au nom de tous vos collègues, je ne l'oublierai jamais et toi, Damien, avec ta proposition de pont entre le 18 et le 23, ça confine tout simplement au génial. Vive les Franches-Montagnes, vive l'Ajoie et vive le district de la capitale.

Enfin, me direz-vous, il arrive au bout. Si je devais par malheur avoir oublié ou négligé une actrice ou un acteur de cette merveilleuse aventure, qu'elle ou il m'accorde son pardon. Vous avez toutes et tous été merveilleux. Je terminerai par dire du fond du cœur un immense «Merci» à tout le peuple jurassien de n'avoir jamais perdu patience et de nous avoir accueillis avec autant de ferveur et de cœur chez eux. Merci, merci et encore merci !

Vive Moutier, vive la République et Canton du Jura, vive Moutier, ville jurassienne ! (*Applaudissements.*)

**Le président** : Mesdames et Messieurs, on fait un peu d'exercice même par cette chaleur et je vous invite à vous relever encore une fois. Tout d'abord, bien évidemment, merci beaucoup à Monsieur le maire pour ses propos. En ce moment marquant l'Histoire de notre Canton et à la veille des célébrations qui marqueront le 43<sup>e</sup> anniversaire des plébiscites du 23 juin 1974, je vous invite à vous lever pour entonner notre hymne jurassien.

(*L'Assemblée se lève et entonne «La Rauracienne».*) (*Applaudissements.*)

**Le président** : Voilà, Mesdames et Messieurs, chers invités, tout d'abord pour les parlementaires, je vous invite à reprendre nos débats ici à 13.45 heures mais, maintenant, je vous invite à l'apéritif qui sera servi dehors. Et je profite de remercier la PC cantonale qui a installé les tentes avec une couleur certes flamboyante mais au moins qui vont éviter les insulations ! Bon apéritif à tous et on se retrouve juste devant l'Hôtel du Parlement.

(*La séance est levée à 11.50 heures.*)

